Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 99 (1963)

Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 29 NOVEMBRE 1963 XCIXe ANNÉE No 42

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Pro Juventute

COMITÉ CENTRAL COMITÉ CENTRAL

SPR — Assemblée des délégués

Yverdon, 23 novembre 1963

L'assemblée annuelle et statutaire des délégués a eu lieu à l'Hôtel de Ville d'Yverdon, le samedi après-midi 23 novembre. Environ 60 participants, sous la dynamique présidence d'A. Veillon.

Un ordre du jour copieux devait être examiné.

En complément du rapport publié dans le « Bulletin », le président informe l'assemblée de la rupture avec le comité des écoles suisses à l'étranger, car il entend nous dénier le droit de défendre nos collègues.

Une commission se propose d'étudier le problème de la télévision scolaire ; aucun enseignant n'y a été nommé. Nous trouvons le procédé singulier.

Un colloque, où F. Barbey représentait la SPR, s'est préoccupé de l'usage des machines à enseigner et de l'éducation programmée. On prévoit un développement très rapide de ces nouvelles aides. Le SLV et la Société suisse des maîtres de gymnase seront sollicités de créer une commission pour s'en occuper.

Une réunion a eu lieu à Berne, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Spühler, où les associations qui ont demandé l'exclusion de la publicité relative à l'alcool, au tabac et aux remèdes calmants ont pu faire valoir leurs arguments.

Les comptes qui font ressortir un bénéfice de près de 4500 fr. pour 1963, ont été approuvés avec remerciements au trésorier.

Le budget pour 1964 a été adopté, ainsi que le règlement de la CASIC.

L'Exposition nationale, ou du moins sa préparation avance à grands pas. Notre collègue Cornamusaz représente la SPR au sein du groupe 203/02, et son activité s'est déployée pour l'observation des directives qui avaient été tracées, notamment dans le domaine financier.

Vaut-il la peine d'organiser au cours de l'exposition une journée romande ou nationale des enseignants ? N'est-il pas mieux de concentrer nos efforts sur la réussite de la semaine pédagogique internationale de Villars-les-Moines?

Quant à l'**Ecole romande,** faire passer dans la réalité les thèses votées à Bienne, en 1962, s'avère, comme nous l'avons toujours pensé, une tâche de longue haleine et les autorités cantonales restent très jalouses de leur autonomie ; le problème se complique encore dans les cantons bilingues. Pour le moment, notre tâche consiste surtout à offrir notre collaboration à la Conférence romande des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Des résultats positifs ont été obtenus puisqu'une commission d'étude, au niveau des secrétaires de département est chargée d'étudier, pour la Romandie, le problème de la date de début de l'année scolaire, celui de l'âge d'entrée dans les écoles, l'élaboration d'un programme commun de français et d'arithmétique pour les quatre premières années.

Cl. Grandjean, qui préside la Commission intercantonale pour l'Ecole romande renseigne l'assemblée sur les travaux de cette commission qui sont en bonne voie.

M. Althaus et Rychner (Berne), président et vice-président du Schweizerischer Lehrerverein, ainsi que M. Egger, du Centre d'information de Genève, assistaient à l'assemblée en qualité d'invités.

La séance fut suivie d'un repas en commun.

Merci de son hospitalité à la municipalité d'Yverdon et félicitations à notre collègue Jaccard de l'organisation de l'assemblée.

G. W.

Ce bref compte rendu n'a aucunement la prétention d'être complet. Ce ne sont que quelques notes prises en séance. La procès-verbal authentique paraîtra plus tard.

Semaine pédagogique 1964

Chaque année, nos collègues suisses alémaniques organisent à Trogen une semaine pédagogique qui réunit des éducateurs de Suisse et de l'étranger. Une première tentative romande, en 1961, au Monte-Generoso, connut un plein succès. La décision ayant été prise d'organiser cette semaine alternativement à Trogen et en Suisse romande, notre tour revient en 1964.

C'est la raison pour laquelle, le comité de la SPR a décidé d'organiser sa semaine pédagogique du 13 au 18 juillet 1964 au château de Villars-les-Moines. Il a choisi pour thème de discussion :

« *L'éducation dans ses rapports avec la psychologie, la sociologie et la technique* ».

Les débats seront dirigés par M. Panchaud, professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

L'« Educateur » publiera le programme détaillé de ces journées dès que celui-ci aura été élaboré.

VAUD VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. /021) 27 65 59
Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Enseignement du calcul par la méthode Cuisenaire

Les journaux ont relaté, il y a quelques jours, l'interpellation développée par Mme Fonjallaz devant le Grand Conseil et la réponse du chef du Département de l'instruction publique. Sous la plume des journalistes, il n'apparaît pas clairement que tous les cours Cuisenaire organisés à ce jour dans le canton l'ont été par la Société pédagogique vaudoise. Plusieurs collègues nous en ont fait la remarque avec étonnement ; nous croyons bon de donner ici un extrait de la réponse du chef du Département, extrait qui, à la lecture, ne laisse subsister aucune équivoque ; après avoir signalé les expériences en cours dans le canton de Genève, M. Oguey continue :

Le Département de l'instruction publique s'est vivement intéressé à ces expériences ; il a jugé utile de les soutenir dans notre canton en subsidiant les membres du corps enseignant qui ont participé, en 1962 et 1963, aux cours d'introduction organisés par la Société suisse de travaux manuels et réformes scolaires. Il a encouragé les initiatives prises par la Société pédagogique vaudoise ; en 1962, une confrontation de deux des mé-

thodes proposées aux pédagogues a vu celle des nombres en couleur l'emporter ; en 1963, deux cours d'initiation à l'emploi de ces nombres en couleur ont été mis sur pied à Crêt-Bérard — parallèlement à trois autres cours décentralisés à Lausanne, Vevey et Yverdon. Ces cours ont réuni des institutrices de tout le canton.

De la réponse de notre chef du Département nous retirons en outre plus particulièrement les deux constatations suivantes :

1. Le Département, sans avoir pour l'instant pris de décision précise, se propose d'entreprendre la formation de monitrices au cours de l'année 1964. M. Oguey se réfère en effet, quant aux intentions du Département, au communiqué paru dans le Bulletin officiel No 4 de juillet-août 1963 et dont nous rappelons le paragraphe qui nous intéresse :

Puis le degré primaire aura son tour ; sous réserve des décisions de principe encore à prendre, le Département envisage, pour l'année prochaine, la formation de moniteurs qui initieront par la suite les maîtres et les maîtresses des deux premières années primaires. En effet, si les « nombres en couleur » permettent de rendre évidentes les lois des relations entre les nombres, leur utilisation, pour être efficace, exige des connaissances mathématiques précises et une didactique sûre. L'extension de leur emploi pose des problèmes difficiles qu'il s'agira de résoudre méthodiquement si l'on veut éviter de perturber l'enseignement du calcul.

Ce mode de formation « en cascade » exigera du temps, on le devine, mais en présence d'une méthode d'enseignement si nouvelle, c'est le seul système qu'on puisse envisager et on ne saurait, dans ce cas, brûler les étapes sans compromettre sérieusement la réussite de l'expérience. Il est souhaitable, cependant, que le « démarrage » ne soit pas remis à des temps trop lointains et nous sommes heureux que les cours organisés par la SPV marquent un premier pas facilitant ainsi le recrutement des futures monitrices.

2. Il n'est pas dans les intentions du Département d'*imposer* la méthode Cuisenaire (pas plus qu'une autre d'ailleurs) et nous l'en félicitons car ce serait en effet une grave erreur. A ce propos, citons encore la réponse du chef du Département :

Sans elle (la méthode Cuisenaire), des maîtres excellents, aptes à comprendre d'instinct l'enfant, ses désirs, ses aptitudes, ses difficultés, avec l'art de rendre concret ce qui est difficile, sont arrivés à des résultats excellents. On ne saurait leur imposer de remplacer par une méthode nouvelle leur propre méthode qui, du fait de leur personnalité, a fait ses preuves.

Relevons au passage ce que ces propos ont d'élogieux pour nos collègues des premières années ; nous en remercions M. Oguey.

Quant au Comité central SPV, il est nécessaire qu'il précise également sa position, ses intentions.

A ce jour nous avons pu, par nos cours et grâce au dévouement de nos monitrices, donner une formation de base à 120 de nos collègues environ. Il ne nous est malheureusement pas possible pour l'instant d'aller au-delà de ce nombre. Les spécialistes nous ont en effet démontré qu'il était indispensable de suivre les personnes qui ont reçu un premier cours. Notre responsabilité est donc engagée vis-à-vis d'elles. De plus, nous devons songer à la formation de monitrices. Que les collègues impatientes de se lancer ne se découragent pas : leur tour viendra. Qu'elles nous permettent pourtant un conseil : ne vous engagez pas à la légère dans cette nouvelle méthode ; vous risqueriez d'échouer lamentablement et d'en être dégoûtées à jamais ; dans ce cas, vous aurez desservi une cause qui mérite plein succès.

Précisons enfin que nous n'avons nul désir de concurrencer le Département dans cette initiation à la méthode Cuisenaire. Nous souhaitons au contraire lui apporter toute notre aide possible, s'il le veut bien, dès qu'il aura pris les choses en mains.

Pour le CC. SPV :
G. Ehinger.

Société vaudoise de secours mutuels

Communication importante

Jusqu'à maintenant, les modifications d'assurance (augmentation des prestations en cas d'hospitalisation, par ex.) étaient impossibles aux assurés de plus de 55 ans.

Sur demande du comité central de la SPV, la SVSM acceptera, jusqu'au 31 décembre 1963, les demandes d'augmentation d'assurance, sous réserve bien entendu du préavis du médecin-conseil ou du comité central SVSM.

Nous invitons toutes celles et tous ceux qui le peuvent à examiner, dans leur intérêt, cette intéressante proposition.

Ex. : Une personne âgée de plus de 55 ans, mais de moins de 65 ans, est assurée en cat. C (maladie et accidents). Elle désire ajouter l'assurance d'une indemnité complémentaire en cas d'hospitalisation de Fr. 10.— par jour. Sa cotisation se verra augmentée de Fr. 4.— par mois. Pour Fr. 20.— d'indemnité journalière, sa cotisation augmentera de Fr. 8.— par mois, etc.

Une nouvelle assurance a été créée : N et O. Elle assure tout ou partie des frais de guérison que les prestations ordinaires ne couvrent pas.

Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné.

Fernand Petit.
Gottettaz 16, Lausanne.

Guilde de travail Techniques Freinet

Quatre classes belges demandent d'urgence des correspondants en Suisse romande :

Une classe unique 25 élèves (mixte) ;
une classe de « 4e degré » filles, 15 él. de 12 à 14 ans ;
une classe 5e année, 19 éléments ;
une de 6e année, 12 ans, 25 éléments.

Une classe d'Algérie demande elle aussi des correspondants : 44 garçons de 8 à 10 ans CEl. Il faudrait deux classes romandes de 22 éléments environ.

Pour tout renseignement, s'adresser à JL Ribolzi, Druey 13, Lausanne.

Association des maîtres des classes supérieures

Assemblée d'automne

Samedi 16 novembre, à l'Hôtel de l'Ours à Lausanne, les maîtres de classes supérieures se sont réunis en assemblée ordinaire d'automne, sous la présidence de M. Francis Rastorfer (Lausanne).

On notait la présence de MM. B. Beauverd et P. Aubert, inspecteurs scolaires.

Après la lecture des procès-verbaux des deux dernières réunions, il a été question de l'enseignement de la géométrie dans les classes à trois années et de la durée de l'utilisation des manuels scolaires. Des exercices complémentaires d'allemand, préparés par un groupe de maîtres sous la direction de M. P. Bonard, professeur, seront polycopiés par les soins de la société et distribués dans les classes qui le désirent.

Les membres ont entendu également avec un vif intérêt un exposé de Mme Baudat, présidente de l'Association de l'Amie de la jeune fille sur l'activité de ce mouvement en 1963. Cette société est déjà en contact avec les élèves des classes ménagères et elle aimerait que les jeunes filles des classes supérieures puissent bénéficier aussi de ses conseils et faire appel à elle le cas échéant. En effet, nombreuses sont les jeunes Vaudoises qui quittent leurs familles à 16 ans pour se rendre à l'étranger et qui rencontrent des difficultés auxquelles elles ne sont pas toujours préparées.

L'assemblée a désigné M. Claude Charles (Pully) comme nouveau membre du comité et confirmé le président dans ses fonctions. Puis les maîtres ont étudié la réglementation de la bibliothèque à l'usage des classes supérieures. Les conditions d'abonnement à celle-ci ne donnent pas satisfaction. Le projet soumis à l'Assemblée est renvoyée au comité pour étude et la question sera reprise au printemps prochain.

Séjour en Allemagne

J'ai une adresse à disposition d'un collègue qui prépare la partie littéraire du brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures. S'adresser à Francis Rastorfer, Pierrefleur 44, Lausanne.

Concerne livres Rochat-Lohmann

Le Département avait envoyé en 1955 à tous les maîtres des classes supérieures le corrigé des thèmes des livres 1 et 2.

Ceux des collègues qui n'auraient pas actuellement ces traductions sont priés d'en aviser le président de l'Association, F. Rastorfer, Pierrefleur 44, Lausanne.

AVMG

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise les 14 et 15 décembre prochains, une première prise de contact avec la neige. Possibilité de ne participer au cours que le dimanche. L'AVMG prend à sa charge la moitié des frais de déplacement de ses membres. Renseignements complémentaires seront donnés à tous ceux qui s'annonceront **avant le 10 décembre** à J.-Jacques Lambercy, Baumettes 6, Prilly.

Programme d'activité — Hiver 1963-1964

Genre de cours	Dates	Lieux	Directeurs
1. Patinage artist.	Nov.-février	Lausanne	A Schlageter, Solange 6 **Lausanne** (021/23 00 62
2. Ski, mise en condition	14/15 déc.	Bretaye	J.-J. Lambercy, Chasseur 13 **Prilly** (021/25 84 55)
3. Ski, relâche	16-18 fév.	Morgins	P.-M. Rochat, Prairie 17 **Yverdon** (024/2 46 30)
4. Ski (haute montagne)	14/15 mars	Mt-Vélan (3765)	R. Martin, Trabandan 5 **Lausanne** (021/23 48 74)
5. Ski de printemps (pour familles)	6-11 avril	Bretaye	B. Buffat, av. Davel 19 **Lausanne** (021/25 14 02)
6. Ski de printemps (station)	6-11 avril	Zermatt	D. Jan, Gén.-Guisan 7 **Yverdon** (024/2 59 76)
7. Ski de printemps (haute montagne)	5-10 avril	Alpes bernoises	R. Martin, Trabandan 5 **Lausanne** (021/23 48 74)

Remarques :

— L'annonce détaillée des cours paraîtra dans l'« Educateur », si possible dans l'Education physique

— Pour les cours 1, 2 et 4, remboursement de la moitié de frais de transport aux membres AVMG ; autres cours, pas d'indemnité

— Aucun subside ne sera accordé à un nouveau membre dès la parution des cours

— Inscription obligatoire auprès des directeurs de cours en respectant les délais indiqués lors de l'annonce détaillée dans les divers journaux.

— Des instructeurs qualifiés sont à la disposition de tout groupe du corps enseignant désirant des conseils pour l'organisation d'après-midi de sport, d'excursions, de camps de ski, etc. Les frais de l'instructeur seront pris en charge par l'AVMG

— Possibilité de s'assurer auprès des directeurs de cours en s'annonçant au plus tard 3 jours avant l'ouverture du cours.

Le chef technique :
Paul-Marius Rochat.

Attention : Veuillez annoncer au plus vite vos changements d'adresse au caissier, M. Maccabez, Cheminet 54, **Yverdon.**

Association suisse en faveur des arriérés.

Section vaudoise, rue Pichard 11, Lausanne

Communiqué

C'est dans une atmosphère de joie et de gratitude profonde que les nouveaux occupants de Mon Repos 24 ont reçu leurs nombreux amis jeudi en fin d'après-midi.

Cette maison, louée par la section vaudoise de l'ASA (Association suisse en faveur des arriérés) abrite désormais toute une communauté d'enfants mentalement déficients : le Centre éducatif Valpins, pour les pré-scolaires et scolaires, l'atelier « L'Elan », où travaillent les grands de la Fondation des Matines, le Club des Loisirs, organisé par l'Association vaudoise des parents d'enfants mentalement déficients, et, enfin, les bureaux du Service éducatif itinérant.

Après que le Dr Bergier ait salué et remercié les autorités et les donateurs, Mlle Delafontaine, parlant au nom des éducateurs, trouva les mots pour faire sentir à tous, l'esprit qui règne dans la maison : la joie d'abord..., et que tout se mesure à la « toise » de l'amour ; inspirés par ce message tous nous serons de véritables « réparateurs de brèches ».

Puis, le pasteur Amann appela la bénédiction de Dieu sur la maison et la fête se termina par une visite des locaux aménagés avec goût et par une collation préparée et servie par les enfants.

Rapport général de la commission « Pénurie »

A l'occasion de la publication de ce rapport, le CC tient à remercier les membres de la commission « Pénurie » — et particulièrement Paul Nicod — de tout le sérieux qu'ils ont apporté à leur étude.

Il a été tiré de ce rapport un extrait largement diffusé, adressé entre autres au Département de l'instruction publique, à tous les députés au Grand Conseil, au directeur de l'Ecole normale.

Limites de notre travail.

Quelques remarques liminaires semblent nécessaires avant d'aborder le problème dans son ensemble. Nous ne nous attarderons ni sur l'histoire, ni même sur la gravité de l'actuelle pénurie ; plus utilement, nous envisagerons l'avenir. Si nous traitons de la formation des maîtres et du traitement, ainsi que de la considération dont jouit la profession, ce n'est pas dans l'intention d'établir des bilans. Nous en serions bien incapables, ne disposant ni du temps, ni des éléments permettant un tel travail. Plus modestement, nous ne nous intéresserons à ces divers domaines que pour déceler les causes du désintéressement du public à l'égard de la vocation d'enseignant. Au cours de ce tour d'horizon, nous suggérerons, chaque fois que faire se peut, des mesures susceptibles d'obvier aux insuffisances constatées.

Aggravation de la pénurie et palliatifs.

Notre enquête de l'été 1962 a prouvé, s'il en était besoin, que les craintes nées de la multiplicité des projets de construction de cités satellites et d'usines n'étaient que trop fondées. La pénurie d'instituteurs et d'institutrices, bien loin de se résorber, risque au contraire de s'accentuer dangereusement dans notre canton durant les prochaines années.

Retarder l'âge de la retraite ou faire appel à des retraités pour des remplacements de longue durée est une solution de facilité, parfois inévitable, mais contraire à l'intérêt bien compris de notre école. La tenue d'une classe devient, de l'avis général, toujours plus difficile. L'énergie et la patience qu'elle nécessite ne peut plus être demandées à un maître âgé qui a subi, dans les dernières années de sa carrière, une fatigue et une usure nerveuse croissantes. Dans ces conditions, un prolongement du temps de service, par ailleurs contraire à la tendance générale de notre époque, apparaît comme un véritable non-sens.

Certaines mesures de rationalisation sont toutefois possibles, bien qu'elles aboutissent, semble-t-il, à un résultat quantitatif limité. Nous pensons particulièrement aux regroupements de classes. Leur principal avantage est d'ordre pédagogique. Ils permettraient aussi d'économiser quelques maîtres et, surtout, diminueraient le nombre de ces postes où tout (climat, éloignement, mauvaises communications, nombre des années à enseigner, etc.) décourage le remplaçant de postuler. Les circonstances nous semblent favorables à une étude sérieuse de ce problème par le DIP et à l'élaboration d'un plan général réalisé au fur et à mesure des possibilités. Des fusions motivées souvent par des causes passagères, risquent en effet (qu'on pense aux frais de construction qu'elles nécessitent) de compromettre l'harmonie de la future Ecole vaudoise.

Origine des futurs enseignants.

La formation d'un plus grand nombre de maîtres reste donc la seule mesure propre à remédier à la situation actuelle et à prévenir son aggravation. Est-ce possible ? Constatons d'abord que les futurs enseignants peuvent être :

— Des adolescents ayant terminé leur scolarité obligatoire dans un collège secondaire ou une classe supérieure. Au seuil de la vie active, ils optent pour l'enseignement primaire.

— Des jeunes gens porteurs d'une maturité ou d'un bachot. Pour des raisons financières ou d'inclination, ils renoncent à l'Université, suite logique de leurs études.

— Des hommes ayant déjà acquis un métier. Soit qu'ils soient mécontents de leur situation, soit qu'une vocation tardive ou contrariée les y pousse, ils bifurquent vers l'enseignement.

Actuellement, trois types d'études préparent ces divers candidats. Le nombre des bacheliers est faible et ne paraît pas susceptible d'un accroissement notable. Quant aux membres de la dernière catégorie, ils sont en quantité restreinte ; le cours de formation accélérée inauguré récemment ne pourra probablement pas se renouveler avant quelques années.

Davantage de sollicitude et un peu plus d'entregent dans les rapports épistolaires et autres que le Département entretient avec ses remplaçants occasionnels seraient propres à encourager quelques indécis à lui demeurer fidèles et — pourquoi pas ? — à s'intéresser à l'un ou l'autre des deux derniers modes susnommés de formation. Des encouragements et une sympathie plus agissante de la part des collègues voisins seraient aussi souhaitables parfois.

Néanmoins, seul l'effectif des élèves les plus jeunes, ceux de l'Ecole normale, semble pouvoir être augmenté de façon notable.

Désaffection des jeunes.

Cette mesure se heurte, malheureusement, à plusieurs obstacles. Citons, pour mémoire, le manque de locaux et de maîtres secondaires dont il fut fait état à la session de cet été du Grand Conseil. A qui, toutefois, fera-t-on croire que nos députés (qui constatent journellement dans leurs arrondissements la pénurie et ses maux) seraient moins généreux envers l'Ecole normale qu'ils l'ont été pour les collèges cantonaux, l'EPUL, l'Université, etc. ? Provisoirement d'ailleurs, comme pour tous les établissements secondaires qui se sont heurtés à des difficultés similaires, il serait possible de recourir à des pavillons en bois, voire à quelques-unes des classes libérées par les nouvelles constructions scolaires. La présence de quelques professeurs supplémentaires à l'Ecole normale ne serait qu'une juste et modeste compensation au passage de nombreux instituteurs primaires dans l'enseignement secondaire, auquel ils permettent de surmonter sa propre carence en personnel enseignant.

La décentralisation de classes de l'Ecole normale (à Yverdon ou à Aigle, par exemple), favoriserait certainement le recrutement par les facilités d'accès qu'elle offrirait aux jeunes gens qui hésitent actuellement à s'engager dans des études qui ne peuvent se faire qu'à Lausanne.

Maîtres et locaux étant mis à disposition, reste à trouver des élèves ! Là intervient le redoutable problème de la désaffection des jeunes à l'égard de la profession enseignante. En chiffres absolus, dit-on, le nombre des candidats n'a pas sensiblement diminué. Cependant, si nous considérons que ce sont les années de forte natalité qui arrivent en âge de se présenter, nous devons conclure que la proportion des jeunes désireux d'enseigner a sensiblement fléchi.

Ce phénomène est surtout frappant chez les garçons. Il aboutit à la chute de la proportion des hommes dans le total des enseignants primaires (53,4 % en 1951 et 47,4 % en 1961). Cette tendance est inquiétante à une époque où la conduite des classes de grands élèves pose des problèmes toujours plus ardus.

Le concours d'entrée à l'Ecole normale n'effraie plus que les non-avertis. Les exigences du Département, face à la qualité médiocre et au nombre insuffisants des candidats conduisent, certaines années, à l'admission de jeunes gens n'ayant obtenu qu'une moyenne de 5,4. On accepte ainsi des collégiens faibles et des élèves moyens des classes supérieures. Il en est résulté parfois une proportion élevée d'échecs en cours d'étude et, surtout, la propagation de l'idée, parmi les maîtres et les élèves des établissements secondaires, que le débouché naturel des élèves peu aptes à poursuivre des études sérieuses est l'Ecole normale, opinion qui, évidemment, en detourne toujours plus les éléments intéressants.

L'examen d'admission actuel ne remplit donc plus son rôle ; il discrédite même la profession. Il serait avantageusement remplacé par une épreuve fondée sur d'autres critères que ceux de la seule connaissance (test caractériels et d'orientation professionnelle, par exemple). Les porteurs d'un certificat d'études secondaires d'une section gymnasiale devraient, momentanément en tout cas, être admis directement et dispensés de la première année, voire de la deuxième.

Il nous semble faux et dangereux de s'imaginer que le manque d'intérêt pour l'enseignement n'est que passager, qu'il est une conséquence de cette haute conjoncture qui fait miroiter, dans tous les journaux, des offres de places bien rétribuées et ne nécessitant qu'une brève préparation. L'époque où l'Ecole normale était le seul débouché, ou presque, qui s'offrait au campagnard doué et désireux de quitter son village est définitivement révolue. Le développement de l'industrie présente aujourd'hui un large éventail de carrières techniques et administratives souvent plus prestigieuses et séduisantes aux yeux des jeunes.

Griefs à l'égard de la profession.

Les plaintes des jeunes concernent soit le métier proprement dit, soit l'école qui y prépare.

Les griefs à l'égard de la profession relèvent pour la plupart du discrédit dans lequel l'école primaire et ses maîtres tombent peu à peu dans l'opinion publique. La jeunesse y est particulièrement sensible. Parmi d'autres, nous ne relèverons que trois aspects qui paraissent primordiaux :

a) La paie insuffisante. Facteur d'autant plus important que l'argent devient de plus en plus le critère essentiel pour juger de la valeur intrinsèque d'un emploi. Un reclassement et un étalement de notre profession dans l'échelle cantonale des traitements la revaloriseraient comparativement à d'autres et augmenteraient ses attraits pécuniaires. Cette mesure est la première qui s'impose et celle dont les répercussions quantitatives seraient probablement les plus rapides et les plus spectaculaires. Reste à prouver que, prise isolément, une telle décision aurait des conséquences aussi heureuses quant à la valeur morale, intellectuelle et caractérielle des candidats ainsi appâtés. Nous nous permettons d'en douter et pensons qu'elle devrait être, en tout cas, assortie des améliorations que suggère ce rapport.

b) L'absence de possibilités d'avancement. Le traitement initial fut longtemps élevé relativement à maints autres. Il n'en est plus de même. Le premier salaire, surtout après quatre ans d'études, n'a rien de très excitant. Stabilité, maladies et vacances payées, retraite, tous ces avantages sociaux (que le secteur privé offre d'ailleurs de plus en plus) ont perdu de leur attrait. Ce que les jeunes demandent, c'est la possibilité de pouvoir progresser dans la profession de manière concrète et visible. Que leur offre-t-on à cet égard ? De passer à l'enseignement secondaire en qualité de maître spécial, ou de devenir maître de classe supérieure, d'O.P. ou de classe spéciale ; en d'autres termes, de sortir du métier. A celui qui désire rester fidèle à sa vocation d'instituteur primaire, l'Etat propose quatre à cinq postes à la tête des classes d'application de l'Ecole normale. C'est peu. Il n'apparaît pourtant pas impossible de créer des spécialisations telles que maîtres de stage, maîtres de classes expérimentales, conseillers de débutants, etc. Il serait également judicieux d'étudier la création, par analogie avec le brevet de maîtresse secondaire non licenciée, d'un diplôme qui permettrait à un instituteur d'enseigner les disciplines essentielles à des potaches, possibilité qui n'est guère offerte, actuellement, qu'aux maîtres spécialisés en chant, gym, travaux manuels, etc.

c) Les conditions de travail, enfin. En ville surtout, mais à la campagne aussi, ces conditions se sont profondément modifiées. Bruits excessifs en constante augmentation, agitation et distraction grandissantes d'élèves fatigués et déjà blasés par les excès de la technique contemporaine, sélection élargie vers les collèges et les classes supérieures, insuffisance de la famille qui, parfois, se décharge sur l'école de toute l'éducation, tous ces éléments rendent toujours plus difficile la tâche de l'éducateur ; ceci d'autant plus que les exigences relatives aux programmes, aux horaire, etc., n'ont guère évolué. L'atmosphère lourde de certaines classes, due à cet état de choses et à l'effectif trop souvent excessif, est évidemment peu faite pour encourager un adolescent à tenir le rôle du maître.

Griefs à l'égard de l'Ecole normale.

C'est dans la dualité (nécessaire) de son enseignement qu'il faut chercher la source des difficultés que connaît cet établissement. En effet, ses élèves doivent recevoir un enseignement à la fois culturel et professionnel. On peut affirmer que l'équilibre entre ces deux formations n'est pas réalisé à l'heure actuelle.

L'Ecole normale n'offre qu'un seul débouché : la profession d'instituteur. C'est un reproche très grave que lui adressent les jeunes devant qui s'ouvre la vie avec ses multiples possibilités. Rares sont les candidats qui ont, à seize ans, une vocation précise ou, tout au moins, un goût personnel prononcé. Même intéressés par l'enseignement, beaucoup hésitent devant cet engagement qui les lie pour quatre ans d'études et, ensuite, pour la vie. Une bifurcation n'est possible qu'au prix d'une perte de temps et d'argent.

Beaucoup de jeunes sortant du collège ou d'une classe supérieure aspirent à changer d'atmosphère. Or l'Ecole normale n'a à leur proposer que quatre nouvelles

années d'études, avec, souvent, l'obligation de repasser un programme qu'ils ont déjà parcouru. Placé devant cette perspective, le jeune homme hésite, craint l'ennui et renonce, surtout si c'est un gars intéressant.

Dans les villes, et à Lausanne tout spécialement, le collège draîne toujours plus les bons éléments. Si nous voulons donc augmenter le nombre des candidats à l'Ecole normale, tout en maintenant le niveau moyen de capacités, il est indispensable de puiser toujours plus parmi les élèves ayant reçu une formation secondaire.

La discipline imposée à l'Ecole normale a toujours suscité et suscite encore des critiques justifiées. Elle n'est pas adaptée à l'âge des Normaliens. Ailleurs, on bénéficie à dix-huit ans de la liberté académique. Rien de pareil à l'Ecole normale: les jeunes y restent contrôlés jusqu'à vingt ans, jusqu'au jour où ils sont appelés à jouer, à leur tour, le rôle de contrôleurs. Il devrait être possible d'adapter mieux les exigences de la discipline à l'âge des Normaliens et, dans des limites raisonnables, à l'esprit de l'époque. Les adolescents d'aujourd'hui, qui deviennent adultes plus tôt que leurs prédécesseurs, ne sont guère tentés par un établissement qui les maintient encore quatre ans sous une trop constante surveillance.

Seule une profonde réforme, une véritable refonte de l'Ecole normale, haussant le niveau culturel, retardant la spécialisation, renouvelant l'atmosphère de travail, semble capable de modifier l'opinion qu'une partie importante du public professe à son égard.

Mesures sociales en faveur des Normaliens.

Les mesures ci-dessus ne diminuent en rien l'intérêt que présenterait, pour les candidats d'origine modeste, la mise au bénéfice des dispositions relatives à la gratuité des transports, le développement des prêts d'honneur, l'attribution de bourses, l'institution du présalaire. Ces diverses questions méritent un examen approfondi par l'Ecole normale et le DIP.

Information.

Certaines légendes ont la vie dure ! Il court encore dans le public le bruit infondé qu'il suffi d'être faible en chant, en gymnastique ou en dessin pour échouer définitivement à l'Ecole normale. Récemment, un interpellateur l'affirmait à la tribune du Grand Conseil. Rien n'est plus faux. Actuellement, l'Ecole normale a introduit un système de compensation entre ces diverses branches et l'on serait bien en peine de citer, ces dernières années, un cas d'échec dû à une faiblesse dans l'une des disciplines précitées. Nous touchons ici à l'une des causes cardinales de la pénurie d'inscriptions à l'admission : la pauvreté, ou plutôt l'absence d'informations. Maîtres et parents vivent de souvenirs ou de « on dit » sur l'Ecole normale. Bulletin officiel, « Educateur », presse quotidienne existent pourtant. Qu'attend-on pour s'en servir ?

L'information des jeunes apparaît aussi hautement désirable. Divers groupements professionnels sollicitent les jeunes par des brochures présentant leurs activités au moyen de textes séduisants et de photographies remarquables. Notre profession reste bientôt la seule à attendre les candidats. L'Etat se devrait de financer l'impression d'une notice. La projection de films tels que « L'Ecole buissonnière » ou « Quant nous étions petits enfants » (aux élèves de dernière année des classes supérieures et dans les collèges), serait hautement souhaitable.

Réforme des structures scolaires et de l'éducation.

On ne saurait enfin ignorer que nos institutions scolaires sont l'objet, depuis de nombreuses années, de critiques pour la plupart justifiées. La rapidité des progrès technologiques, la nécessité de former toujours plus de savants, de techniciens, d'ouvriers hautement qualifiés se heurtent à des structures scolaires périmées. L'opinion dominante de nombreux milieux s'intéressant à l'éducation est que l'école n'est pas apte, dans sa forme actuelle, à développer au maximum les capacités et les facultés d'adaptation à la vie moderne des jeunes d'aujourd'hui. Dans un monde qui change à vue d'œil, elle est presque seule à ne pas se transformer. Ce n'est pas la réforme de l'enseignement secondaire conduite pour elle-même, sans tenir compte de l'ensemble de l'organisation scolaire, qui parvient à corriger cette impression. L'éducation demeure inspirée d'idéaux du XIXe siècle, respectables certes, mais dépassés par l'évolution accélérée de la société. Si nos grands écoliers ne discernent pas exactement les causes de cette inquiétante stagnation, ils en ressentent les effets. Le goût, la passion d'apprendre font trop souvent place à une patience résignée, à la lutte pour une note moyenne qui permette de « passer son année ».

Cette description peut paraître amère : elle est pourtant véridique. Il importe qu'on se préoccupe d'une situation qui contribue à écarter de l'Ecole normale des adolescents qui sentent confusément que l'Ecole est la seule institution qui reste en marge du progrès.

Appelons donc de tous nos vœux une réforme profonde des structures scolaires et de l'éducation. Notre vocation mérite d'attirer tous les gars qui ont un haut idéal... Ils sont encore nombreux.

Conclusions

Il reste donc sage de réserver l'avenir et de ne pas compromettre la réforme générale de notre école. Remarquons cependant que l'insuffisance en maîtres et maîtresses ne cessant de s'aggraver, c'est la mise en place elle-même des nouvelles structures qui risque d'être menacée.

Le temps est révolu de ne vouloir rien entreprendre tant que des solutions parfaites n'ont pas été proposées et n'ont pas recueilli l'assentiment général. L'attente d'une nouvelle organisation scolaire n'a pas empêché des changements dans l'enseignement secondaire ; elle ne doit pas davantage justifier un immobilisme sur le plan primaire.

La SPV, pensons-nous, et ce sera là notre conclusion, peut encourager la formation de personnel enseignant à partir d'adultes. Elle s'opposera par contre énergiquement à tout abaissement du niveau culturel des futurs instituteurs et luttera inlassablement pour une transformation de l'Ecole normale, centre de formation des maîtres primaires et d'une partie importante de ceux des établissements professionnels et secondaires. Elle se doit aussi d'œuvrer activement pour une amélioration de nos conditions de travail et une revalorisation de la profession sur le plan légal et dans l'opinion publique.

Risque de pléthore.

Au moment de terminer ce rapport, permettez-nous de rassurer ceux qui craignent un retour de la pléthore. Une récession économique entraînerait probablement une diminution de la natalité et le départ de

nombreuses familles de travailleurs étrangers ; elle ferait aussi retrouver au corps enseignant sa stabilité. Un encombrement de la profession serait alors à craindre. Bien qu'une telle menace ne soit pas pour demain, remarquons qu'un fléchissement de la courbe démographique n'influence guère les effectifs primaires avant sept ans, laissant ainsi aux autorités le loisir de limiter à nouveau les admissions à l'Ecole normale et de prendre les mesures idoines : prolongement des stages pratiques, encouragement à aller enseigner à l'étranger (dans les pays sous-développés, par exemple), diminution de l'effectif légal des classes, aide financière à une réorientation professionnelle, etc. Ces remèdes seraient d'un emploi plus aisé et d'un effet plus sûr que ceux destinés à guérir l'actuelle pénurie, ceci pour autant, évidemment, que l'Etat soit renseigné assez tôt sur l'évolution de la conjoncture. Nous rejoignons ainsi le vœu formulé au terme de notre enquête de l'été 1962. Cette étude permanente des besoins et des disponibilités en maîtres nous semble une des mesures les plus urgentes.

Lausanne, le 24. 8. 63.

Pour la commission :
Nicod, Paul, président.

Remarque importante : 6 rapports complémentaires approfondissent autant de problèmes qui nous ont semblé dignes d'une attention toute particulière. Ils traitent :

1. Formation à partir de bacheliers.
2. Récupération et formation des vocations tardives.
3. Comment augmenter le nombre des candidats à l'Ecole normale.
4. Revalorisation de la profession.
5. Encouragements aux remplaçants et aux maîtres temporaires.
6. Les regroupements de classes.

Mémento

30.11.63 : Maîtres de dessin : Visite de l'exposition « La Main », au musée d'ethnographie de Neuchâtel.

4.12.63 : Cours SVTM et RS : fabrication d'objets pour Noël.

26-31.12.63 : SSMG : cours d'hiver.

25. 1.64 : Congrès SPV.

GENÈVE GENÈVE

Séance plénière du 21 novembre 1963

Par ce magnifique jeudi après-midi, le fait que l'UIG ait rempli la grande salle des fêtes du Buffet de Cornavin, mérite d'être signalé. Cet événement peut encourager notre comité à aller de l'avant. Sans doute tous les collègues n'étaient-ils pas présents, mais l'effet de masse était nettement rendu. Ne demandons pas l'impossible, quand les débats ont abouti à la prise de position que vous savez, laquelle eût sans doute été la même si nous nous étions trouvés deux ou trois fois plus nombreux.

L'ordre du jour était alléchant : *Revalorisation 1964 !* Le promier vice-président Raymond Hutin avait été sollicité pour la présidence de cette séance importante. Il s'en tira fort bien grâce à son calme désarmant. Après avoir donné la parole à Mlle Vachoux pour la lecture de son procès-verbal détaillé de la plénière du 19 juin, il la passa au président Mario Soldini pour l'exposé du sujet à débattre. Il le fit d'une manière claire et objective en rappelant les grandes lignes de notre mémoire du 6 février 1963, dans lequel notre principale revendication était formulée ainsi : *Nous demandons une réadaptation équitable des traitements, afin de situer l'instituteur dans l'échelle sociale à la place qui lui permettra de mieux remplir la mission qui lui est confiée.* Revendication figurant déjà dans notre rapport de 1954 !

A cette fin, nous estimions qu'une augmentation annuelle de 3600 francs pour les enseignants des écoles primaire et enfantine était normale pour réduire la marge excessive existant actuellement entre nos traitements et ceux de nos collègues de l'enseignement secondaire inférieur : 46 % en début de carrière et 26 % en fin de carrière. Avec nos propositions, ces écarts tombaient respectivement à 23 % et 15 % (par rapport à *nos* traitements).

Que nous offre-t-on ? Une augmentation de 1500 fr. sur le traitement initial, soit une plus-value de l'ordre de 12 %. Le même montant en valeur absolue est accordé au corps enseignant secondaire inférieur, dont les traitements sont ainsi alignés sur ceux de leurs collègues de l'enseignement secondaire supérieur. Cela, nous pouvions l'accepter dans l'immédiat, du moment que nous étions tous placés sur le même pied d'égalité.

Mais l'application de cette mesure, à laquelle nous ne nous attendions pas, *consistant à échelonner l'augmentation sur 3 ans, pour les seuls enseignants des écoles primaire et enfantine,* entachait le geste du Conseil d'Etat d'une flagrante injustice à notre égard. Que M. Dupont n'ait pas cru pouvoir satisfaire aux propositions de M. A. Chavanne, vu le coût de l'opération et l'actuelle situation financière du canton, cela nous l'enregistrons, mais en faisant remarquer à notre grand argentier qu'on a plutôt tendance, chez nous, à peindre le diable sur la muraille au moment du budget, dont les sombres prévisions se muent souvent en substantiel boni à la fin de l'exercice. Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, cet échelonnement aurait des incidences que nous ne pouvons considérer sans réagir vivement :

1. la marge déjà excessive entre nos traitements et ceux de nos collègues des écoles secondaires, serait accrue en 1964 et 1965, non sans danger pour le recrutement futur des candidats à l'enseignement ;
2. l'augmentation de nos traitements se traduirait, déduction faite du rappel CIA (128 % étalés sur 3 ans, solde 4e année), par une mensualité de 20 à 28 fr. en 1964, de 40 à 56 fr. en 1965, de 60 à 85 fr. en 1966 et de 65 à 86 fr. en 1967. Sans doute seraient-elles mangées ou en tout cas bien grignotées par l'accroissement automatique de nos impôts.

Discussion. — Je ne veux pas relater ici les réflexions des collègues ayant pris part au débat, car elles se résument toutes à ceci : nous ne pouvons donner notre accord à un tel projet, car c'est nous fermer l'avenir à une véritable revalorisation. Nous préférons renoncer à ce qu'on nous offre pour conserver notre liberté d'action. Il y va de notre dignité.

C'est pourquoi le président de l'assemblée Hutin renonça à soumettre à cette dernière la résolution No 1 par laquelle *les membres de l'UIG auraient donné leur*

accord de principe au projet du Conseil d'Etat, pour autant, toutefois, que l'échelonnement prévu sur trois ans fût supprimé. Or, cette condition étant illusoire, la résolution No 1, qui nous engageait sur une voie de garage, n'avait par conséquent plus aucune chance d'être acceptée. Aussi est-ce la seule résolution No 2 qui fut soumise au vote. Résultat inespéré : aucune opposition, 8 abstentions. Autant dire : acceptation à l'unanimité. Notre association a donc su prendre ses responsabilités, en connaissance de cause, puisque chacun avait reçu au début de la séance le texte des deux résolutions plus un schéma résumant notre situation actuelle, la situation proposée par l'UIG et la situation offerte par le DIP, avec chiffres à l'appui.

En guise de conclusion, voici la teneur de cette

RÉSOLUTION

Les membres de l'UIG, réunis en séance plénière le 21 novembre 1963,

considérant d'une part :

1. que le Conseil d'Etat a reconnu la légitimité d'une revalorisation matérielle du corps enseignant primaire et enfantin genevois ;
2. que le projet du Conseil d'Etat accorde dès 1964 aux instituteurs, institutrices et maîtresses enfantines une augmentation de l'ordre de 12 % sur leurs traitements actuels ;
3. que cette augmentation, pour des raisons financières, est échelonnée sur 3 ans consécutifs à partir du 1er janvier 1964 pour le corps enseignant primaire et enfantin, mais qu'elle est versée en une seule fois au corps secondaire inférieur ;

constatant d'autre part :

1. que la principale de nos revendications, à savoir la reclassification de la fonction d'instituteur dans l'échelle des fonctions publiques, n'est satisfaite que dans une faible mesure ;
2. que la marge excessive existant actuellement entre les traitements de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement secondaire sera accrue encore en 1964 et 1965 ;
3. que cette modalité d'application est en contradiction formelle avec la déclaration faite le 20 octobre 1961 devant le Grand Conseil, par M. Alfred Borel au nom du Conseil d'Etat.

Déclarent ne pas pouvoir donner leur accord au projet du Conseil d'Etat présenté par M. André Chavanne, président du Département de l'instruction publique, lors de la séance des délégations du 11 novembre et *décident, en conséquence, de maintenir les revendications* qu'ils ont formulées dans leur mémoire du 6 février 1963 et de reprendre leur liberté d'action pour obtenir des pouvoirs publics qu'ils fassent *bénéficier l'éducation en général et les enseignants en particulier du développement économique dont ces derniers sont, avec d'autres, les principaux artisans,* selon la propre déclaration de M. André Chavanne, dans son discours d'ouverture de la 25e Conférence internationale de l'instruction publique, en juillet 1963.

E. F.

AEDE

La section de Genève de l'*Association européenne des Enseignants* a organisé le samedi 16 novembre une rencontre d'enseignants à la salle communale du Grand-Saconnex.

Après une brève séance administrative au cours de laquelle M. S. Moser, professeur, fut confirmé dans ses fonctions de président, (il succède à M. Neuenschwander), M. Yves Roger, secrétaire général de la réforme de l'enseignement auprès du ministre de l'Education nationale, à Bruxelles, présenta un exposé : *Réformes scolaires : un problème européen.* Exposé plein de finesse, émaillé de formules heureuses, qui tirait surtout ses références de l'expérience belge. Il y avait des choses bien intéressantes : longueur et place du cycle d'orientation, leçons communes très nombreuses pour les élèves des trois sections (latine, moderne, professionnelle).

La discussion qui suivit, présidée par M. L. Magnin, fut, à mon sens, décevante. Elle se borna à des demandes de renseignements, mais ce ne fut pas une véritable discussion.

Au repas, M. A. Roquette, président de la section suisse, prononça une courte allocution, en constatant qu'en dehors de Genève, le mouvement des enseignants européens avait bien de la peine à démarrer.

« *L'apport du musicien dans l'évolution de l'esprit européen* » donna l'occasion à Mme Marcossia Le Marc' Hadour de présenter quelques réflexions sur ce sujet : elle introduisait ainsi une audition des Liebeslieder-walzer et des Zigeunerlieder de J. Brahms.

Environ 70 participants étaient réunis, surtout des membres de l'enseignement secondaire. Atmosphère sympathique, très détendue.

G. W.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Comité central

Assemblée du 21 novembre à Neuchâtel.

Présidence de M. Jacquet.

La séance s'ouvre par la lecture de la lettre de démission du C.C. de Mlle Anne-Marie Luscher qui assumait au mieux la charge de secrétaire des verbaux.

M. Willy Schupbach, le sympathique secrétaire fédératif romand, assiste pour la première fois à une séance du C.C.

Assurance-maladie. Nous avons en main les propositions de la « Fraternelle de Prévoyance », de la « Chrétienne sociale » et de l'« Helvetia » par contrat collectif avec la VPOD. Elles seront communiquées dans un rapport spécial qui sera remis aux Comités de section. Les présidents seront convoqués à une prochaine séance du C.C. où ils transmettront les vœux de leurs membres. Les trois sociétés nous offrent des conditions à peu près identiques.

M. Schupbach informe que la VPOD a conclu pour ses membres une assurance couvrant maladie et accidents.

Le président lit le *procès-verbal* de la dernière séance qui lui suggère quelques communications :

— Aucune inscription ne lui est parvenue pour le cours de militants à Chaumont.

— Des reproches écrits et verbaux sont parvenus au sujet des dernières élections fédérales et de l'intervention du Cartel syndical neuchâtelois.

— La visite de deux entreprises annoncée pour décembre est renvoyée en janvier et février.

Correspondance :

1. La lettre envoyée au Département de l'instruction publique au sujet du règlement sur les brevets spéciaux rencontre l'approbation unanime du C.C.

2. Deux lettres ont été écrites au Conseil d'Etat par le Cartel VPOD concernant :

a) la Caisse de pensions dont le bilan technique nous a été transmis tardivement et présente une situation qui nous paraît nécessiter une contre-expertise ;

b) le *ra*justement de nos traitements sur la base de l'augmentation constante de l'indice du coût de la vie.

3. La publication d'une annonce dans l'« Educateur » pour recommander le livre de vocabulaire Reichenbacher & Mayer.

4. Demande de subvention de la SPIE pour son congrès.

5. Lettre de la section de la Chaux-de-Fonds sollicitant : a) la reprise du statut du Corps enseignant ; b) la revision du règlement de la Caisse de remplacement du corps enseignant primaire.

6. Convocation à l'Assemblée des délégués romands. M. Arthur Grossenbacher remplacera Mlle Troesch et M. Bernard Bryois, M. Eric Laurent.

7. Un rapport du Conseil d'Etat sur la formation accélérée du Corps enseignant. Dorénavant, les auxiliaires qui auront enseigné pendant deux ans pourront suivre ces cours même s'ils sont âgés de plus de quarante ans.

Semaine de cinq jours. Les rapports de section n'ont pas encore été faits en raison des vacances d'automne et des nombreuses absences dues au service militaire.

Commission financière. Elle n'est pas encore constituée. Elle comprendra deux membres par district et le président cantonal. Sa mission : l'étude de la situation du corps enseignant par rapport aux autres cantons et aux autres professions ; la revalorisation des traitements.

Les *statuts de la SPN - VPOD* seront imprimés incessamment.

La *Commission musicale* s'est réunie le 23 octobre. Des démarches ont été entreprises auprès de certaines personnalités capables de fournir un texte à mettre en musique. Il sera nécessaire d'établir un budget.

Le groupe des maîtres de 9e année dépendant de la *Commission pédagogique* a tenu une séance dont un article spécial se fait l'écho dans l'« Educateur » d'aujourd'hui. La *Commission officielle No 3* s'est laborieusement mise à l'œuvre. M. Serge Bouquet nous donne un copieux compte rendu de cette activité concentrée présentement sur les admissions et promotions. Huit classes pilotes ont fourni l'essentiel des propositions.

Prochaine séance : 19 décembre.

W. G.

Groupe de 9e année / 4e préprofessionnelle

Rencontre du 20 novembre 1963. Mémento

Au terme de la séance, on a pu constater qu'il y avait unanimité sur bien des points sérieusement examinés.

Unanimité : la mauvaise réputation des 9e années est due à l'organisation défectueuse, aux confusions créées dans l'esprit des gens (parents et maîtres d'état) par l'appellation uniforme de 9e pour tous les élèves accomplissant leur dernière année de scolarité, à la non-application de certaines des dispositions prévues et à l'insuffisance de certaines autres.

Unanimité : L'école publique n'a plus son but en soi, et « l'enseignement de neuvième année a pour but de donner à l'enfant une culture générale plus étendue, en particulier une connaissance plus approfondie du pays et de ses institutions ».

Elle est devenue une étape, un échelon, même pour ceux qui font toute leur « scolarité » obligatoire à l'école primaire. La plupart de nos élèves entrant en apprentissage (du moins dans les villes et dans les centres industriels) ils deviennent élèves d'écoles complémentaires qui ont leurs exigences.

Unanimité : A estimer une rencontre des maîtres de 9e avec les directeurs et professeurs d'écoles complémentaires et avec quelques maîtres d'apprentissage.

Paul von Allmen

Adhésions

Trois collègues chaudefonniers sont entrés dans la SPN - VPOD. Nous les y saluons cordialement : Mlles Lucienne Corswant, Lola Sobel et M. Henri Mégros.

W. G.

JURA BERNOIS JURA BERNOIS

Ecole normale cantonale de maîtresses ménagères, Porrentruy

Une nouvelle promotion d'élèves sera admise, au printemps prochain, à l'Ecole normale cantonale de maîtresses ménagères, à Porrentruy.

La loi scolaire concernant l'enseignement ménager rend cet enseignement obligatoire dans toutes les écoles du degré primaire, secondaire et complémentaire du canton de Berne.

Les perspectives offertes aux jeunes filles qui sortiront des écoles, sont, dès lors, des plus séduisantes, puisque les écoles ménagères absorbent sans délai toutes les maîtresses formées par l'école normale. D'autre part, les études sont devenues accessibles aux bourses les plus modestes, du fait que le minimum de l'écolage-pension annuel a été fixé à 400 francs. Ces conditions extrêmement favorables faciliteront au plus grand nombre possible de jeunes filles le choix d'une profession qui est en si étroite relation avec tout ce qui touche la famille.

Le brevet officiel délivré par la Direction de l'instruction publique constitue le seul titre conférant le droit d'enseigner dans nos écoles.

Les renseignements détaillés concernant les admissions, les études et le régime intérieur peuvent être obtenus à la Direction de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères, à Porrentruy. Tél. (066) 6 10 49 et 6 13 29.

(Voir aux annonces).

Visite des Verreries de Moutier S.A.

Organisée par le Centre d'information et de « Public Relations », de Genève, la visite des Verreries de Moutier S.A. a eu lieu le mercredi 20 novembre ; elle a réuni près de 90 participants des sections de Porrentruy, de Delémont et de Moutier.

Les Verreries de Moutier ont été créées en 1841, on avait sur place le bois, le sable et la chaux, la terre réfractaire. L'usine s'est développée normalement aux XIXe et XXe siècles ; elle s'est spécialisée dans la fabrication du verre à vitre. Dès 1955, elle se double de la société « Verres industriels S.A. » qui produit des verres spéciaux : vitrages isolants, verres chauffants, pour les automobiles, les chemins de fer, les avions, verres blindés et verres d'alarme pour les vitrines où l'on expose des objets précieux.

Les matières premières sont nombreuses et d'origines diverses : le sable de quartz (silice presque pure) vient de Belgique, la soude, de Rekingen, auxquels s'ajoutent de la dolomie, du calcaire, du feldspath, du sulfate de soude, de l'arsenic. Tous ces matériaux, emmagasinés en silos, sont triturés, pulvérisés, dosés et pesés par des balances automatiques puis passent par des fours qui les fondent à une température de plus de 1000°. De ces matières premières poussiéreuses, sales et opaques sortira le verre transparent et lumineux. La matière réfractaire des fours pose des problèmes : elle est, en effet, attaquée par le verre, et tous les 3 ans, les parois sont tellement amincies qu'il faut les changer ; de plus, il faut que cette matière réfractaire qui passe par petites doses dans le liquide ardent puisse être « digérée » par le verre, sans dommage pour sa couleur ou pour sa transparence. Depuis la deuxième guerre mondiale, la fusion est assurée par d'énormes électrodes (180 mm × 2,90 m) et c'est la masse elle-même du verre qui constitue le corps de chauffe.

L'étirage est mécanique et on voit sortir les grandes vitres, encore chaudes qui seront livrées aux coupeurs. La standardisation n'existe pas, chaque architecte fixant lui-même les dimensions des fenêtres dans les constructions qu'il entreprend.

La production annuelle totale de la fabrique (les fours travaillent jour et nuit) est de 1,4 million de mètres carrés. Elle occupe 200 ouvriers.

Après la visite de l'usine, les participants furent reçus à l'Hôtel suisse par M. Baeurlé, directeur des Verreries ; la discussion fut présidée par M. P. Schöni, président de la section de Moutier, et M. Baeurlé répondit de bonne grâce aux questions qui lui furent posées : problèmes de la main-d'œuvre, de la concurrence étrangère, des accidents professionnels, etc.

La maison ne forme pas d'apprentis car aucune école de verriers n'existe en Suisse et l'apprentissage du métier ne figure pas sur les listes officielles.

Visite intéressante pour tous les participants et entretien fort instructif.

G. W.

DIVERS DIVERS

« L'Ecolier romand »

Numéro spécial de Noël (40 pages)

Un magnifique numéro de fête contenant un calendrier de l'Avent, encartage de Julie Du Pasquier, qui prépare jour après jour à la joie de Noël. — Sur la couverture : une Nativité au pays des santons — Pour les acteurs en herbe : un jeu scénique musical, textes de Noël de petits lecteurs du journal sur une musique inédite d'un jeune compositeur — Pour ceux qui aiment les belles histoires : des contes de Noël très variés, un émouvant récit africain et des poèmes de circonstance — Pour les bricoleurs : des cadeaux originaux à exécuter, imaginés par Suzanne Aitken, une fourre de livre et des médaillons exotiques et raffinés — Pour tous enfin : des anecdotes, de vieilles coutumes, des jeux, de beaux dessins et, bien entendu, quelques gentilles blagues.

Prix de ce numéro spécial, y compris l'encartage : 55 cts.

Abonnement annuel dès janvier 1964 : Fr. 6.— (Tous les nouveaux abonnés recevront le numéro de Noël gratuitement). Administration : Rue de Bourg 8, Lausanne. CCP II 666.

Cadet Rousselle

Numéro spécial de Noël (16 pages)

La couverture due à Suzanne Aitken, l'enfant Jésus avec l'âne et le bœuf, reste dans la tradition de Noël — Un magnifique ange, encartage à découper et à colorier, participe à la fête — Des poésies à réciter et celles faites par les petits Cadets — De belles histoires de Noël : la légende de la jacinthe, le Noël d'une petite fille, sans oublier Clémentine ! — Et des oiseaux d'or à bricoler avec des noix et des amandes — Et des jeux, de beaux dessins, tout ce qui fait un numéro de Noël !

Prix de ce numéro spécial, y compris l'encartage : 40 centimes.

Abonnement annuel dès janvier 1964 : Fr. 3.— (Tous les nouveaux abonnés recevront le numéro de Noël gratuitement).

Administration : Rue de Bourg 8, Lausanne. CCP. II 666.

Bibliographie

Les Voyages de Marco Polo, adaptation moderne de Raoul Guillaume, illustrations de M. Logli et G. Santini. Grand album 31 × 24. Fernand Nathan 1963. (dès 9 ans).

Je me suis toujours étonné que le livre des merveilles de Marco Polo n'ait pas été utilisé plus fréquemment dans la littérature pour les jeunes. Et pourtant, tout le destinait à cet usage, même la première impression qu'en retirèrent ses contemporains ; ceux-ci n'étaient pas préparés à croire ce que racontait Marco Polo et son œuvre fut longtemps considérée comme un pur produit d'imagination et son auteur en tira la réputation du plus grand menteur de son époque. Ce n'est que plus tard que la précision des observations, l'exactitude des renseignements géographiques, la notation pittoresque des mœurs et des coutumes des pays décrits s'imposèrent à l'esprit des savants d'abord, et firent de ce livre le précurseur des géographes de l'ère moderne.

L'adaptation et le résumé du livre des merveilles a été fort bien faite. Un équilibre heureux a été obtenu entre les découvertes géographiques et le récit des aventures extraordinaires de ce voyage à peu près unique à travers l'empire mongol, la Chine, la Perse, l'Inde. C'est par excellence le récit qui joint l'utile à l'agréable, qui fascinera son jeune public. Les illustrations en sont nombreuses et suggestives et l'ensemble se présente fort bien.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

Ceci nous concerne

Dans l'excellente revue « Science et avenir », vouée depuis des années à l'information scientifique, on trouve parfois des textes de portée générale dignes de retenir notre meilleure attention professionnelle. Ainsi dans le No 200 (octobre 1963), un article de Charles Antoine traite de la crise dans l'enseignement français. *Les considérations qu'il développe révèlent un bon connaisseur du problème. On lui sait gré de l'honnêteté mise à informer un vaste public dont la majorité est directement intéressée par la question, puisqu'elle habite en France. Néanmoins, quelques passages sont de nature à intéresser, mieux, à passionner tout enseignant. Nous les détachons ci-dessous d'un contexte plus ample, où abondent en particulier des données statistiques moins directement exploitables en Suisse romande que les remarques générales. (Les passages soulignés le sont par nous).* R. G.

Introduisant son article, Charles Antoine écrit :

« L'enseignement pose aujourd'hui des problèmes à presque tous les pays du monde. Il intéresse, dans ces pays, toutes les classes de la société ; il s'adresse, de plus en plus, à tous les âges de la vie ; il conditionne le développement de tous les secteurs de l'activité. Il est enfin devenu objet de recherche : on fait aujourd'hui de la recherche pédagogique comme on fait de la recherche en psychologie ou en sociologie. Parler de crise ne suffit donc pas : plus même que d'une crise de croissance, c'est d'une mutation qu'il s'agit. La question est de *savoir comment l'enseignement va pouvoir s'adapter aux transformations de la société moderne.*

(A partir de ces considérations, Charles Antoine analyse un certain nombre de facteurs capitaux déterminant la situation actuelle).

Explosion scolaire et programmes :

L'explosion scolaire se révèle comme une explosion à deux dimensions : elle concerne à la fois le *nombre de têtes* à enseigner et la *durée* pendant laquelle il faut enseigner. Ajoutons-y maintenant une troisième dimension : l'explosion est aussi celle des *matières* et des *connaissances.*

Point n'est besoin de « faire un dessin ». Les programmes doivent intégrer constamment les acquisitions nouvelles de la science : mathématiques, physique, chimie, biochimie, biologie, et ne cessent pas de se renouveler. Des découvertes impensables il y a seulement vingt-cinq ans doivent aujourd'hui trouver place dans les manuels. On interroge sur l'A.D.N. qui était inconnu il y a dix ans. Si l'on se tourne vers les sciences de la Terre, on s'aperçoit qu'il faut tenir compte désormais des connaissances tout fraîchement acquises sur les océans et le fond des océans, sur les profondeurs du globe terrestre et sur celles de l'atmosphère. Quant aux sciences humaines, comprises dans leur sens le plus large, elles foisonnent, elles aussi, et, du Zinjanthrope à la psychologie expérimentale, doivent à leur tour trouver place dans l'enseignement. Les manuels d'Histoire, par exemple, ne doivent pas seulement tenir compte de l'allongement naturel de la matière historique, il leur faut aussi rendre compte des directions nouvelles dans lesquelles s'est engagé la recherche : l'histoire, en devenant aussi économique, sociologique, en devenant une histoire des connaissances et des mentalités, s'est multipliée pratiquement par deux ou par trois. On connaît le mot du doyen Sarrailh sur « l'enflure démentielle » des programmes.

En fin de compte, l'enseignement a aujourd'hui pour mission d'inculquer trop de choses. Et comme l'accroissement du corps enseignant n'a pas suivi celui du corps enseigné, ce trop de choses, il faut l'inculquer à trop de gens.

Constat d'échec :

Il y a trente ou quarante ans, les enfants doués, rapidement détectés par les instituteurs, étaient souvent aidés dans la poursuite de leurs études si leurs pane pouvaient pas les leur payer. Aujourd'hui, ce sont de plus en plus tous les autres qui poursuivent leurs études, et qui doivent et devront de plus en plus le faire. *La baisse du niveau moyen doit donc être considérée comme normale, comme non-alarmante ; elle était prévisible ; elle n'est pas achevée.*

(...) Au lieu de posséder les enseignants proportionnellement plus nombreux et meilleurs pédagogues que la situation exige, on dispose exactement du contraire : d'une proportion croissante de maîtres occasionnels, non titulaires, non préparés à leur métier. Leur formation s'effectue sur le chantier, c'est-à-dire au dépens des classes qui leur sont confiées les premières années.

(...) La formule actuelle de l'enseignement français consiste en somme dans un premier temps à accueillir tout le monde et dans un second temps à rejeter la moitié de tout le monde dans les ténèbres extérieures. Quand nous disons la « moitié », nous restons en dessous des affirmations d'un professeur de faculté qui écrivait récemment dans le *Monde* : « Une classe dite surchargée de cinquante élèves est en vérité une classe de dix élèves et de quarante figurants. Ceci par la faute de programmes qui veulent maintenir le « niveau de l'enseignement ». Parmi les quarante figurants, quinze parviendront à passer l'examen grâce à la chance et à notre indulgence. 10 + 15 = 25, soit 50 %. La face sera sauvée, alors que dans tous les pays du monde où l'enseignement est efficace, *cette proportion est au moins de 80 %* ». Et il ajoutait : « Notre enseignement dit démocratique consiste à prospecter sur cent appelés vingt élus pour la plus grande gloire du niveau des programmes. Les quatre-vingts figurants n'intéressent personne ».

Or, ce sont justement ces quatre-vingts figurants qu'un enseignement moderne se doit d'instruire, de former. S'en désintéresser signifie, clair comme le jour, que l'on vit dans la nostalgie du XIXe siècle, que l'on veut perpétuer comme seule forme d'enseignement celle qui vise à dégager une élite. *Or les besoins de notre époque vont bien au delà.* Entre ces besoins et les possibilités offertes par notre enseignement, un précipice s'est ouvert peu à peu : il s'appelle échec.

(...) *Il n'est pas normal, il n'est pas sain que la majorité des adolescents, au lieu de voir s'ouvrir devant eux les possibilités multiples que leur offre l'époque où ils vivent, voient surtout se fermer des routes, s'abaisser des barrières.* Car les conséquences de cet état de

fait, nous les connaissons déjà. D'une part, les « recalés » se trouvent liés au hasard, abandonnés à eux-mêmes alors que l'enseignement les avait pris en charge. Comme on dit : ils sont condamnés à « se débrouiller ». D'autre part, ceux qui redoutent d'être « recalés », la majorité, sont de plus en plus poussés à utiliser des moyens « parallèles », autrement dit à copier et à tricher.

Nécessités du temps :

« Il faut vivre avec son temps » disent en soupirant les arrière-grand-mères... Quel est donc notre temps, quelles sont ses exigences ? La première de ces exigences est la suivante : *une société moderne ne peut se contenter d'une élite instruite et d'une classe à l'état de friche intellectuelle.* L'étude, la classe, y deviennent universelles, à la fois parce que le niveau de vie le permet de plus en plus et parce que le niveau technique l'exige. On demande toujours davantage d'ouvriers spécialisés, d'ingénieurs, de chercheurs... de directeurs aussi. Il y a de moins en moins de place pour le travailleur qui n'a pas étudié. *La première exigence formulée consiste donc à instruire tout le monde.*

Cela n'a rien de facile. On peut dire qu'un enseignement qui se contente d'écrémer, de trier, est aujourd'hui un enseignement « qui ne s'en fait pas ». Détecter un « génie » n'a rien d'une tâche surhumaine, de même un polytechnicien ne pose pas de graves problèmes — il en résoudrait plutôt.

Au contraire, *un enseignement qui a choisi d'instruire et de former tout le monde a choisi la tâche la plus difficile.* Car la difficulté dans le métier d'enseignant ne vient pas des bons élèves : elle vient des autres. C'est aux résultats acquis avec des élèves moyens — ou mauvais — que l'on peut juger un professeur. Il en va de même pour un enseignement : on en reconnaît l'excellence aujourd'hui à la façon dont il sait détecter les possibilités de chacun, affecter à chacun une forme d'enseignement en rapport avec ses possibilités et préparer tout le monde à vivre et à tenir sa place dans la société moderne.

Très vite se pose donc un problème d'orientation.

(...) La seconde exigence formulée par notre époque est celle que l'on trouve le plus souvent invoquée : la société moderne exige des spécialistes, *il faut donc, une fois les enfants mis sur la bonne voie, les y faire aller le plus loin, le plus profond possible.* Tout le monde doit donc finir par être spécialiste de quelque chose, ce qui indique une diversification, mais aussi une orientation poursuivie au delà du stade actuel.

Mais quelques remarques s'imposent ici. Une telle diversification, une telle orientation ne devront cesser de progresser, de se compliquer, en suivant l'avance du « front » des techniques et des sciences. Cet enseignement, pour être efficace, devrait toujours se situer en pointe, et les programmes, du même coup, risqueraient de se surcharger rapidement. D'autre part, l'enseignement ainsi donné risque de devenir périmé au bout de quelques années. Le phénomène est déjà sensible dans de nombreux secteurs de l'économie, où il faut « recycler » périodiquement une partie du personnel, c'est-à-dire, en langage courant, *le faire retourner à l'école pour le mettre au courant des derniers progrès.* Nombre de cadres, d'ingénieurs, de dirigeants doivent ainsi, de temps à autre. être renvoyés à leurs chères études. Premiers indices, sans doute encore timides, de cette « éducation permanente » qui doit être un des traits dominants de notre société future.

On le voit : *il ne suffit pas d'instruire tout le monde, encore faut-il instruire tout le monde tout le temps... ;* et là l'enseignement modèle courant, type XIXe siècle modifié 1960, se trouve de toute évidence dépassé (...) Pour toutes ces raisons, ou plutôt pour cette grande raison qu'est le progrès toujours accéléré des connaissances et des pouvoirs, *il apparaît que l'enseignement doit d'abord rester ouvert.* A partir d'un certain niveau, il doit moins spécialiser que permettre une spécialisation ultérieure. *La spécialisation doit intervenir le plus tard possible.* Il s'agit surtout de préparer les esprits à cette éducation permanente, à cette reconversion perpétuelle qui devient de plus en plus vitale dans un nombre toujours accru de professions, par conséquent de leur apprendre les directions dans lesquelles telle science ou telle technique se développe, leur faire saisir les lois de ce développement, toucher du doigt l'ampleur des problèmes, en un mot faire passer les esprits de la mentalité statique, horizontale, à la mentalité « verticale » nécessaire pour s'intéresser à un monde en évolution rapide.

La culture générale :

(...) Nous voici au cœur du problème. On a dit et répété que notre époque, à force de spécialisation, allait assassiner la culture générale. Il n'en est rien : elle va, au contraire, la développer et de façon spectaculaire. Pour reprendre un mot usé, cette culture ne sera pas « ce qui reste quand on a tout oublié », mais plutôt *ce qui doit s'installer avant que l'on ait rien appris...* La notion de culture générale a changé de sens. Aujourd'hui, la personne qui lit Homère dans le texte ne peut plus être considérée presque automatiquement comme une personne cultivée : elle est d'abord un spécialiste. Autrefois deux hommes cultivés devaient pouvoir parler des mêmes choses. Ce n'est plus très nécessaire aujourd'hui. *On assiste en somme à une diversification des cultures générales ; deux hommes cultivés doivent pouvoir se comprendre en parlant de choses différentes, chacun reconnaissant chez l'interlocuteur des problèmes, des curiosités, des raisonnements de même nature que les siens.*

(...) Des millions d'êtres humains sont livrés aux gros titres, aux slogans, aux couleurs et aux images sans savoir de quoi il s'agit... Il s'agit en somme d'apprendre et de réapprendre les plus simples et les plus nécessaires des notions de base : apprendre à lire, apprendre à regarder.

Apprendre à lire les journaux, à regarder la télévision, à faire preuve devant un article ou une émission de l'activité intellectuelle indispensable : l'établissement qui enseignerait une telle matière comblerait une des lacunes les plus graves du système d'éducation actuel.

Vers un enseignement rénové :

Déjà, ce ne sont plus les méthodes que l'on modifie, mais le contenu même de l'enseignement... Il est probable que, dans l'avenir, les enfants se familiariseront très tôt avec bien des notions qui ne sont abordées actuellement que dans l'enseignement supérieur. En vérité, *la révolution qui se dessine au cours de ces années cruciales conduit notre enseignement vers des bouleversements qu'on ne soupçonne pas toujours. Mais seuls ces bouleversements pourront l'adapter aux besoins que nous avons indiqués, besoins actuels et besoins futurs d'un âge qui s'annonce de plus en plus comme l'âge de l'éducation.*

Mathématique actuelle 9

OPÉRATIONS AVEC DEUX ENSEMBLES

9.1 — Soient A et B deux parties du référentiel $\mathcal{U}$.

Présentons 3 opérations : l'intersection, la réunion et le produit des ensembles A et B.

Avec quelques précautions on peut étendre ces opérations au cas de plus de 2 ensembles.

9.2 — L'INTERSECTION, symbole $\cap$

Prendre l'intersection des ensembles A et B, c'est former un nouvel ensemble C, celui de leurs éléments communs.

On note $C = A \cap B$ et on lit « A inter B ».

On peut figurer cette intersection à l'aide de diagrammes, de la manière suivante par exemple.

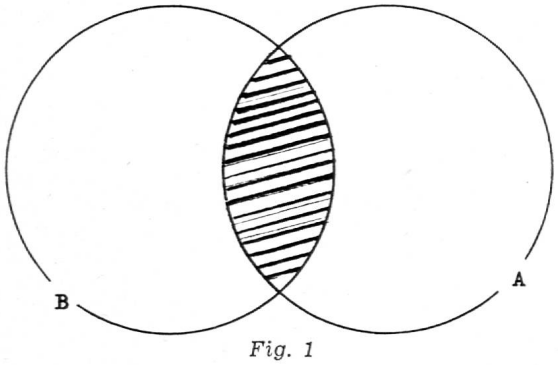

Fig. 1

9.3 — En particulier, on vérifiera que

— si A et B sont disjoints, alors $A \cap B = \emptyset$;

— si A et A' sont complémentaires, alors $A \cap A' = \emptyset$;

— si A est inclus dans B, alors $A \cap B = A$.

9.4 — Construire quelques intersections :

Ex. 1 :

Si A = {x ; x est prénom masculin}
et B = {y ; y est prénom féminin}
on aura $A \cap B = C$ = {Claude, ...}.

Ex. 2 :

Si A = {x ; x est diviseur entier de 40}
et B = {y ; y est diviseur entier de 24}
on aura pour $A \cap B$ l'ensemble {1, 2, 4, 8}
soit C = {z ; z est diviseur entier de 8}.

Ex. 3 :

Si A = {x ; x est multiple de 6}
et B = {y ; y est multiple de 8}
on aura, pour l'intersection C de ces deux ensembles d'ordre infini, l'ensemble C d'ordre infini {24, 48, 72, ...}
soit C = {z ; z est multiple de 24}.

Le lecteur est invité à écrire 8 éléments de A et 8 éléments de B dans chacun des Ex.2, Ex. 3.

Ex. 4 :

On appelle *solution* d'**une** équation à 2 inconnues telle que x — y = 3 *tout* couple de valeurs x et y vérifiant cette égalité.

Par exemple, ici, on peut choisir à volonté y, puis calculer x = y + 3 afin d'obtenir *une* solution.

Soit maintenant $\begin{cases} 2x + y = 8 \\ x - 2y = 9 \end{cases}$

un **système** de 2 équations à 2 inconnues.

— L'ensemble A des solutions de la première équation est d'ordre infini ; chacun de ses éléments est formé de 2 nombres, l'un x, l'autre y :

A = {(—4 ; 16), (0 ; 8), (5 ; —2), (7 ; —6), ...}.

— L'ensemble B des solutions de la seconde équation est d'ordre infini ; chacun de ses éléments est formé de 2 nombres, l'un x, l'autre y :

B = {(—3 ; —6), (3 ; —3), (5 ; —2), (9 ; 0), ...}.

— L'intersection $A \cap B$ est un ensemble à un seul élément, le couple (5 ; —2).

Ce couple est *la* solution du système.

Soit encore le système $\begin{cases} x + y = 3 \\ x + y = 2 \end{cases}$

Chacun des ensembles A et B est d'ordre infini. Leur intersection est l'ensemble vide : ce **système** n'a visiblement pas de solution.

9.5 — L'intersection des ensembles A et B correspond à la **conjonction des propriétés** caractéristiques P_A et P_B qui définissent ces ensembles.

En effet, reprenons l'exemple 2 :

— propriété P_A être diviseur de 40 ;
— propriété P_B être diviseur de 24 ;
— P_A et P_B être diviseur de 40 **et** de 24.

9.6* — Elucider : Deux pères et deux fils vont à la chasse et tuent chacun un lièvre, soit en tout 3 lièvres !

9.7 — LA RÉUNION, symbole $\cup$

Effectuer la réunion des ensembles A et B c'est rassembler *tous leurs éléments en un nouvel ensemble T.*

On note $T = A \cup B$. et on lit « A union B ».

Et par diagrammes,

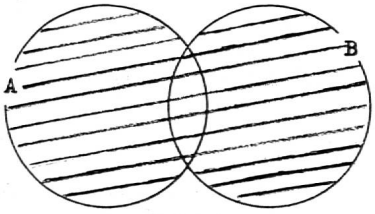

Fig. 2

Il n'y a pas d'élément appartenant à T sans appartenir à l'un au moins des ensembles A et B.

On réunit des ensembles et non pas des éléments.

9.8 — En particulier, on vérifiera que

— si A et A' sont complémentaires,
alors $T = A \cup A'$ est le référentiel.

— si A est inclus dans B, alors $A \cup B = B$.

9.9 — La classe mixte T est formée des 15 élèves d'un ensemble A de garçons et des 16 élèves d'un ensemble B de jeunes filles.

Il y a donc 15+16 élèves dans l'ensemble $A \cup B = T$.

Et s'il y a dans cette classe T un sous-ensemble S de 15 skieurs et un sous-ensemble P de 20 patineurs ?

Le sous-ensemble $S \cup P$ comptera au moins 20 et au plus 31 éléments. (6.8)

9.10 — Que peut-on dire de A ∪ B si A est l'ensemble des jours ouvrables et B celui des jours de marché ?

9.11 — La réunion des ensembles A et B correspond à la **disjonction des propriétés** P_A et P_B qui définissent ces ensembles.

En effet reprenons la classe mixte T

— propriété P_S être skieur

— propriété P_P être patineur

— P_S ou P_P être soit skieur, soit patineur soit tous les deux !

Ce mot ou que nous soulignons indique donc la disjonction « y compris ».

Ne pas confondre avec le « ou » de la disjonction « exclusive » : perdre ou gagner !

9.12 — En résumé, pour un élément

— appartenir à l'intersection de 2 ensembles, c'est posséder la propriété caractéristique de **chacun** d'eux.

— appartenir à la réunion de 2 ensembles, c'est posséder la propriété caractéristique de l'**un d'eux au moins.**

9.13* A l'aide de diagrammes, et à propos de parties d'un référentiel, et de leurs compléments respectifs, vérifier les égalités :

1) $(A \cup B)' = (A' \cap B')$ 2) $(A \cap B)' = (A' \cup B')$

3) $(A' \cup B')' = (A \cap B)$ 4) $(A' \cap B')' = (A \cup B)$

Illustrer ces symboles par des phrases, faisant jouer des propriétés caractéristiques (par exemple, en classe T, skieur, patineur).

9.14 — Voici le nouveau visage de quelques définitions :

— un angle-plan saillant est l'intersection de deux demi-plans dont les frontières se coupent.

— un angle-plan rentrant est la réunion de deux demi-plans dont les frontières se coupent.

Voir l'intéressant manuel : A Delessert « Géométrie plane », SPES, 1960.

9.15 — PRODUIT CARTÉSIEN, symbole ×

Soient deux ensembles A et B, quelconques, distincts ou non, mais **pris dans cet ordre.**

On peut former des couples ordonnés dont le premier élément est pris dans A, et le second pris dans B.

L'ensemble de tous ces couples ordonnés est dit le **produit cartésien** des ensembles A et B.

On note A × B afin de bien marquer qu'il s'agit, par définition, d'un **ensemble-produit.**

9.16 — Il importe de distinguer très strictement :

— {a, b} une paire, ensemble binaire (ordre indifférent) ;

— (a, b) un couple (ordonné), d'abord a, puis b.

9.17 — Avec A = {Eve, Rose} et B = {Lucie, Marie, Nelly} on peut former les deux ensembles-produits différents :

A × B = {(E,L,), (E,M), (E,N), (R,L,), (R,M), (R,N)}

B × A = {(L,E), (L,R), (M,E), (M,R), (N,E), (N,R)}.

Voici ma petite voisine. « Bonjour *Marie*-Rose ». « Bonjour Monsieur, je m'appelle *Rose*-Marie ! »

9.18. — Soit A = {a, b, c} un ensemble de points, et B = {3, 5, 9}. Former A × B.

Construire un *tableau à double entrée,* donnant une vue d'ensemble du résultat.

Par exemple les têtes de lignes sont les points, et les têtes de colonnes sont les nombres.

On peut interpréter le couple (b, 5) en disant « cercle de centre b et de rayon 5 ».

9.19 — SOLUTIONS

8.4 — Soit « quadrilatère », préciser un référentiel :

— pour le géomètre, il s'agit d'un polygone ;

— pour le poète, c'est un mot rimant avec mystère ;

— pour l'écolier consultant le PL c'est un mot commençant par le lettre q.

— pour l'amateur de mots croisés c'est d'abord un mot de 12 lettres, puis (en cours de jeu) un mot de 12 lettres dont je connais...

L. Addor.

En souvenir d'un maître d'école

« On est de son enfance comme d'un pays... »

Saint-Exupéry.

Il a suffi d'un faire-part dans la page mortuaire de la « Feuille », pour que remontent à ma mémoire des souvenirs vieux d'un quart de siècle, des souvenirs que je croyais bien éteints. En effet, encadré de noir, le nom que je venais de lire était celui de l'instituteur, du « régent », qui fut l'âme de la vieille petite école de campagne où commença notre apprentissage de la vie.

Voici tout d'abord le collège, nom bien pompeux pour désigner le modeste bâtiment abritant la salle d'école, le cours de couture et l'appartement du régent. Il est toujours là, solidement campé au carrefour du Planoz, semblable à ce qu'il était au temps de notre turbulente jeunesse, bien qu'un moderne clocher ait remplacé le clocheton vétuste où nous avions tour à tour l'honneur d'aller tirer sur la corde, un quart d'heure avant l'entrée en classe.

C'ÉTAIT ENCORE LE TEMPS DES SOCQUES

Il en venait des quatre points cardinaux, des gosses : les uns du pied de la tour de Gourze, par des chemins se faufilant dans les forêts ; d'autres suivaient la grand-route, venant du Tronchet ou du Gros-Chêne. D'autres encore arrivaient des Matannes, ayant dû traverser la Neirigue sur un petit pont. Nous étions tous, ou presque, enfants de paysans, et les fermes étaient disséminées parmi les champs et les bois de l'austère et beau Jorat. Il fallait à certains d'entre nous, une demi-heure de marche, si ce n'est davantage, pour rejoindre le Planoz. Je ne parle pas des temps de haute neige, où la proche voisine offrait dans sa vaste cuisine sa soupe et son sourire à ceux qui habitaient trop loin, et ne pouvaient rentrer chez eux à midi.

Car c'était encore le temps où l'on portait des socques. Qui, parmi les écoliers d'aujourd'hui, sait ce qu'étaient ces chaussures à semelles de bois, chaudes, mais si malcommodes lorsque la neige, collant sous le pied, rendait la marche pénible et chancelante, et qu'il fallait

secouer tous les dix pas. Dans ces conditions, il valait mieux renoncer au potage maternel, et manger sur place. Ah ! Qu'elle était bonne, ces jours-là, la soupe aux pois de Madame Richard !

Mais les beaux jours revenaient vite, et il faisait bon cheminer au long du bois des Combettes. Les chaussures ne nous gênaient plus, et il nous arrivait, les lourdes journées de juillet, de venir en classe pieds nus.

NOTRE CLASSE...

Nous y voici, dans cette salle d'école, éclairée par six grandes fenêtres, avec ses quatre rangées d'anciens pupitres de bois peints en noir, tout tailladés au couteau d'initiales et de sculptures malhabiles, dues à l'inspiration artistique de plusieurs volées d'élèves.

Ces pupitres, nous devions, chaque printemps, à la veille des examens, les récurer au savon noir et à l'eau de Javel, au long d'une journée consacrée uniquement à ce travail.

Le plancher était mal joint, raboteux, parsemé de nœuds. Deux élèves, nommés chaque semaine, devaient, d'un balai assez nonchalant, en extirper la poussière à la fin de la journée, après avoir arrosé avec une sorte d'arrosoir percé de deux trous. Il n'était pas question de concierges en ce temps-là.

Au milieu de la salle, le haut plafond était soutenu par une colonne de bois carrée. On avait suspendu à cette colonne un thermomètre, qu'il fallait parfois remplacer, car c'était passionnant d'en faire monter le mercure, d'une allumette clandestine, jusqu'au point de rupture du tube.

Trois tableaux noirs, une carte du canton et la carte fédérale, qu'un élève patriote avait surchargée d'une ville sans nom au moyen de son porte-plume projetant une grosse goutte d'encre, complétaient le mobilier.

...ET NOTRE RÉGENT

Sur le grand pupitre de bois gris, dominant les têtes tondues ras ou couronnées de tresses, se tenait celui qui avait la responsabilité, terrible et magnifique, d'apporter à ces filles et ces garçons, l'essentiel du bagage intellectuel nécessaire pour affronter les embûches de la vie.

Bien que le Département de l'instruction publique ait fixé la ligne de son enseignement dans un programme bien délimité, notre régent ne s'en contentait pas. Etant encore enfant, il avait eu la chance de pouvoir accompagner son père aveugle, accordeur de pianos réputé, dans ses tournées à l'étranger, et il avait gardé de ces voyages une façon de voir gens et choses bien à lui. Il aimait nous faire profiter de ses observations, ce qui rendait son enseignement original et captivant. Qui de ses anciens élèves ne se souvient des leçons de géographie si vivantes ? Que de choses il avait notées, et qui nous fascinaient, nous enfants de la campagne, pas encore blasés par le cinéma et la télévision.

Et les leçons d'instruction civique, le mercredi après-midi, entre « hommes », les filles étant à l'école de couture ! Il savait si bien nous expliquer le fonctionnement de nos institutions communales, cantonales et fédérales par des exemples vivants, que ces matières entraient sans peine dans nos dures caboches. La politique étrangère n'était pas absente de son enseignement. C'était l'époque de la Guerre d'Espagne et des grands bouleversements, et il avait su nous montrer les suites possibles de ces événements.

Il y avait aussi les cours de sciences naturelles. N'étaient-ils pas passionnants à suivre lorsque les chauds après-midi d'été, délaissant la classe poussiéreuse, il nous conduisait dans le Petit-Bois, au bord de la tranquille Neirigue, et nous faisait observer la vie des insectes aquatiques, des têtards et des écrevisses ?

Nous ne goûtions pas moins les leçons de physique, que tout un laboratoire de piles, accumulateurs, bobine de Rumkorf, illustrait, lors d'expériences parfois cuisantes.

Il s'intéressait aussi à l'histoire et à la géographie locales, et il aimait à rechercher avec nous l'origine des noms des belles fermes et des lieux qui nous étaient familiers : la Maillardoule, la Murisette, Chaufferosse. Ainsi nous découvrions, par-delà ces appellations, les circonstances qui les firent naître.

SON CHEVAL DE BATAILLE : LE FRANÇAIS

Mais son cheval de bataille, c'était le français. Là-dessus, il était intransigeant. Le beau parler n'était pas notre fort, et l'art d'aligner des phrases correctes, avec la ponctuation convenable, nous faisait passer de durs moments lors des compositions hebdomadaires. Nous étions mieux habitués à notre rude langage paysan, émaillé des bonnes vieilles locutions du terroir, qu'aux finesses de style exigé par ces Messieurs de l'Académie, et il fallait à notre maître une patience angélique pour que parfois, quelques miettes de français acceptable se glissent parmi nos laborieuses élucubrations !

De temps à autre (souvent !), quand nos bêtises dépassaient la limite admise, une sainte colère le prenait, la baguette de noisetier entrait en danse, et la poussière de nos dos ainsi caressés venait ajouter au travail des balayeurs de corvée.

Mais si, par chance, nos esprits étaient plus éclairés que de coutume, alors c'était un régal. Il ne se lassait pas de nous faire admirer les subtilités des plus beaux textes, et plusieurs d'entre nous ont pris à son enseignement le goût de la lecture, qui ne les a plus quittés depuis. Il a su nous faire découvrir et aimer Ramuz aussi, plus proche de nous par son langage, et nous ouvrions souvent notre livre aux pages où le grand Vaudois parle si bien de notre terre et de ses gens.

MERCI, MONSIEUR GUILLOD

Monsieur Guillod, vous nous avez quittés maintenant pour l'éternel voyage. Mais vous avez laissé une empreinte ineffaçable dans la mémoire de ceux qui vous ont été confiés. vous avez su leur montrer les beautés de la vie, et cela, ce n'est pas à la portée du premier venu. Pour nous, vous avez été, non pas un régent, mais LE régent, celui qui sait tout, qui peut tout expliquer. Jadis, nous n'avons peut-être pas su vous remercier. Vingt-cinq ans après, nous savons pourquoi vous remercier.

Et notre merci, par le truchement de ces quelques souvenirs, s'adresse aussi à tous ceux, mais surtout aux instituteurs des petites écoles campagnardes, qui ont choisi un des plus beaux métiers : éduquer.

M. PASCHE.
La Terre Vaudoise.

Merci, M. Pasche, de ce beau témoignage de reconnaissance. Merci, « Terre Vaudoise », de l'avoir publié. L'honneur que vous rendez à cet instituteur de village, permettez-moi de le reporter sur ceux d'entre nous qui maintiennent envers et contre tout, au cœur du terroir romand comme en ses confins jurassiens ou alpestres, la tradition obscure et magnifique de l'école rurale. Réd.

Pro Juventute: une année mémorable

En ce mois de novembre où beaucoup d'entre nous, comme chaque année, vont contribuer à la vente des timbres et cartes Pro Juventute, l'« Educateur » ne saurait rendre un meilleur hommage à leur dévouement anonyme qu'en publiant ce résumé du rapport du cinquantenaire de la Fondation.

Pro Juventute nous tient à cœur, comme tout ce qui concourt au bien de l'enfance, et la SPR bientôt centenaire tient à féliciter la jeune jubilaire de son étonnante et précieuse vitalité.

Nous avons derrière nous une année mémorable, celle du cinquantenaire de notre Fondation. Nous ne voudrions pas la laisser s'estomper dans le passé de notre institution sans présenter au peuple suisse un bref aperçu de cette année jubilaire. — Comparons tout d'abord quelques chiffres : en 1912, année où Pro Juventute fut créée, la première campagne de décembre laissa un bénéfice net de Fr. 127 593,90. La vente de timbres et de cartes de l'année jubilaire 1962 a rapporté Fr. 3 803 530,30, montant auquel il convient d'ajouter Fr. 726 585,60 provenant de la vente des blocs du jubilé. Les deux dates sont réunies par 50 ans d'efforts constants de milliers de collaborateurs bénévoles, dans toutes les communes du pays, pour le bien de notre jeunesse ; 50 ans de transformation de l'argent reçu en bonheur des enfants et des familles.

Cette aide est-elle encore nécessaire aujourd'hui ? La misère n'était-elle pas, en 1912, 40 fois plus grande qu'actuellement, tandis que les ressources de la Fondation ont suivi une évolution inverse ? Celui qui raisonne de la sorte considère la misère comme une donnée statistique, comme un phénomène économique auquel il peut être remédié par des mesures d'ordre économique également. Il pense peut-être qu'après 15 ans de prospérité Pro Juventute n'a plus à intervenir.

En guise de réponse à une telle argumentation, nous citerons quelques chiffres, figurant dans les comptes de nos 190 districts Pro Juventute. L'année dernière, Fr. 18 300.— ont été consacrés à l'aide aux accouchées ; Fr. 175 000.— à des traitements médicaux; Fr. 342 700.— à l'habillement, à la nourriture, à des soupes scolaires ; Fr. 944 000.— à des cures, séjours de vacances, placements dans des familles et des homes ; Fr. 287 000.— à des colonies et placements de vacances ; Fr. 617 000.— à l'aide aux veuves et orphelins ; Fr. 120 000.— aux enfants asthmatiques et tuberculeux ; Fr. 450 000.— à des bourses d'apprentissage et d'études, etc. La misère appartient-elle à un autre âge ? Non, elle est toujours bien réelle, la misère qui touche le cœur de tous ceux qui, dans leur activité quotidienne, s'occupent de questions sociales sans se référer uniquement à la statistique.

Encore n'avons-nous ainsi fait allusion qu'à une partie de l'activité Pro Juventute. Les tâches qui nous tiennent le plus à cœur et qui réclament une partie importante de nos ressources se situent bien au-delà de l'aide individuelle. Nous croyons que bien des misères peuvent être évitées ; nous sommes convaincus que notre jeunesse sera aidée plus efficacement par des mesures *préventives* que par de simples mesures d'assistance ; nous voulons dès lors encourager les organismes nécessaires dans les communes et les cantons. Quels organismes ? Les comptes de la Fondation peuvent ici aussi nous renseigner :

Fr. 205 000.— furent utilisés en 1962 pour subventionner des consultations de nourrissons, des centres de puériculture, des pouponnières, des crèches, des jardins d'enfants ; Fr. 80 000.— pour des places de jeux, des ateliers, des centres de loisirs ; Fr. 70 000.— pour des bibliothèques et des publications pour la jeunesse ; Fr. 71 000.— pour l'encouragement des groupes de jeunesse ; Fr. 50 000.— pour des services dentaires scolaires ; Fr. 20 000.— pour des écoles de parents. Il convient aussi de mentionner le magnifique cadeau de jubilé offert par la Fondation au peuple suisse : le *village de Pro Juventute pour familles,* inauguré solennellement le 13 octobre 1962 à Fornasette.

Serait-il déplacé de rappeler, à côté de toutes ces activités dont l'effet sera durable, le 50e anniversaire de notre Fondation ? Nous ne le pensons pas et les quelque 1000 collaborateurs et amis qui ont participé le 10 novembre 1962 au Palais des congrès de Zurich à la brillante et significative rencontre du jubilé seront sans doute de notre avis.

Revenons à notre œuvre, qui ne vit pas de mots, mais d'actes. La plus réjouissante diversité a présidé à notre activité de l'année dernière. Près de 100 districts Pro Juventute, stimulés par l'appel du secrétariat général, ont décidé de créer diverses *œuvres du jubilé* en faveur de la jeunesse locale. Les initiatives prises à cette occasion ont mis en évidence la variété des besoins qui se manifestent dans les diverses parties du pays. Tandis que certains districts doivent encore se consacrer à l'ABC de l'aide à la jeunesse — école des mères, puériculture —, d'autres peuvent se tourner vers les installations de loisirs, fonder des centres de consultations familiales ou organiser des cours pour parents.

Encore un mot de *remerciement :* l'appel adressé par Pro Juventute aux autorités fédérales, cantonales et communales a été entendu. Les dons jubilaires votés en faveur de nos tâches particulièrement actuelles ont atteint un total de Fr. 2 150 000.—. Les autorités de notre pays ont ainsi montré qu'elles reconnaissaient et entendaient soutenir le service communautaire bénévole de milliers d'hommes et de femmes dans le cadre de l'activité de notre Fondation.

Fondation suisse Pro Juventute.

LE LITTRÉ 4 vol. reliés, neufs, valeur 348 fr., cédés à 218 fr. Tél. (066) 6 29 39

Le FOYER GARDIEN, Estavayer-le-Lac, cherche pour la rentrée scolaire d'avril 1964 :

une institutrice

protestante pour diriger une classe spéciale, (éventuellement un instituteur). Conditions sociales intéressantes.

Faire offres, avec curriculum vitæ, à la direction.

INTERVALLES

Les problèmes où il est question d'intervalles occasionnent souvent quelque peine aux élèves. Pour les aider à se familiariser avec cette difficulté, voici une série de problèmes que l'on peut présenter sous forme de fiches et que les élèves peuvent réaliser par le dessin où, quelquefois, d'une manière pratique, à domicile.

On peut envisager deux cas, et si l'on désigne par «i» le nombre d'intervalles et par «N» le nombre des points de division, qu'ils soient pieux, fleurs, lampions, arbres ou échelons, on obtient :

Premier cas : la ligne est fermée (parc électrique pour le bétail, massif de jardinier, clôture, collier, etc.) : N = i.

Deuxième cas : la ligne est ouverte (arbres d'une avenue, barreaux de fenêtre, échelles, etc.) :

a) les extrémités sont libres : N = i — 1.

b) les extrémités sont occupées : N = i + 1.

c) une extrémité est libre : N = i.

Problèmes du premier cas.

1. Prenez six bouts de ficelle. Attachez-les bout à bout pour en former un cercle. Combien y a-t-il de nœuds ? D'intervalles ?

2. Découper un cercle en papier de 10 cm de diamètre pour le fixer sur la table au moyen de huit aiguilles que l'on place aussi au bord que possible. Numérotez les intervalles. Que constatez-vous ?

3. Que les filles se donnent la main, comme pour une ronde. Combien êtes-vous ? Combien y a-t-il de poignées de mains ? Lâchez. Combien d'intervalles ?

4. Voici une image de Johnny de 40 cm sur 40 cm. Je veux la fixer au mur au moyen de punaises placées tous les 10 cm. Combien en faudra-t-il ?

5. Il y en a beaucoup trop ! J'en ôte une sur deux, en gardant celles des angles. Combien y aura-t-il d'intervalles ? De quelle longueur seront-ils ?

Problèmes du deuxième cas.

6. Prends une règle métrique. Au zéro et au cinquante pose une petite bougie. Tous les 10 cm., places-en également une. Combien as-tu d'intervalles ? Allume. Combien de flammes ?

7. Supprime la première et la dernière bougie. Mêmes questions.

8. Tu as un plot, une serpe et une branche pas trop forte. Tu donnes quatre coups de serpe. Combien as-tu de morceaux ?

9. Un moule de bois, tu le sais, se compose de bûches de 1 m. Pierre et Jean sont en train de préparer ce moule et scient une belle bille de foyard au bord du chemin. Quand ils ont fini, il y a huit tas de sciure. Que peux-tu dire sur la longueur de la bille ?

10. On va passer ce moule à la scie à ruban. « Quatre coupes ? » interroge le scieur. — « Oui, quatre. » Quelle sera la longueur de ces morceaux ?

11. Combien faudrait-il de coupes pour avoir des morceaux de 25 cm. ?

12. En sciant une de ces bûches à la main, il faut 20 minutes pour la scier en cinq bouts. Combien faudrait-il de temps pour la scier en quatre bouts ? Combien scierait-on de bûches à l'heure avec l'une et l'autre de ces manières de faire ?

13. Claire distribue un ruban de 1,50 m à ses cinq sœurs sans s'oublier elle-même. Combien donnera-t-elle de coups de ciseaux ? Que recevra chacune des filles ?

14. Pour traverser un torrent, il faut l'aide de trois pierres et des enjambées de 80 cm. Quelle est la largeur du torrent ?

15. Marché au bétail. Le long d'une perche de 18 m, tous les 2 m on attache un veau, sans occuper les extrémités. Combien cela fait-il de pattes, d'oreilles et de queues ?

16. Jean languit dans un cachot dont la fenêtre, large de 60 cm, a quatre barreaux verticaux. Jean peut-il passer à travers, si sa poitrine mesure 29 cm d'épaisseur ? Combien devra-t-il scier de barreaux s'il veut s'échapper ?

Problèmes de réflexion

17. Chez l'orfèvre : Annette aimerait avoir un bracelet en utilisant quatre boucles d'oreilles formées chacune de trois anneaux. L'orfèvre demande Fr. 1.— par anneau qu'il doit ouvrir pour réunir les boucles. Que paiera Annette ?

18. Un autre jour, elle apporte quatre bracelets d'argent qu'elle voudrait réunir pour en faire un collier. Même tarif. L'artisan demande Fr. 4.—. Annette proteste. Pourquoi ? Réponse Fr. 2.—.

19. Sur la place. Jean écoute sonner l'heure au temple. Il s'écoule 20 secondes entre le premier et le dernier coup. Entre chaque coup, un intervalle de deux secondes. Quelle heure est-il ?

20. Chez le maréchal. Avec 12 maillons, Jacques-André veut faire une chaîne. Le maréchal demande Fr. 2.10 par maillon qu'il ouvrira. Quelle sera la dépense ? (Une ouverture permet de réunir trois maillons ; on a alors quatre groupes qu'il faut réunir, explique ce maréchal.) Rép. : Fr. 14.70.

21. Un autre maréchal demande Fr. 2.30 par maillon qu'il faut ouvrir ; mais il a un autre procédé qui revient à Fr. 13.80. Comment fait-il ?

22. En champs. Hans pose le parc électrique. Il plante 60 piquets de 6 en 6 m. Deux jours après, il en ôte un sur trois pour les employer à un autre parc, et il rectifie les intervalles. Quelle distance sépare alors deux piquets ?

23. Au port de Brest. Le paquebot « L'Etourdi » est en rade. L'échelle qui descend au flanc du navire plonge dans l'eau jusqu'au quinzième échelon, tandis qu'une autre échelle fixée au mur du quai plonge jusqu'au septième échelon. Les échelons de ces deux échelles sont espacés de 20 cm. Survient la marée. L'eau monte de 45 cm. Où arrive-t-elle maintenant sur les échelles ?

R. Renaud.

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et **d'institutrices privées**

● **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Ecole normale cantonale de maîtresses ménagères Porrentruy

Nouvelles admissions

au printemps prochain

Durée des études : 4 ans.
Bourses à disposition.
Brevet officiel délivré par la Direction de l'instruction publique.

Inscriptions : Jusqu'au 15 février 1964. Renseignements auprès de M. F. Feignoux, directeur de l'Ecole normale, à Porrentruy. Tél. (066) 6 10 49 et 6 13 29.

Toutes les marques, tous les prix !
Neufs et d'occasion.
Grand choix entièrement revisés, réelles occasions, **garantie 12 (douze) ans. Facilités de paiement.**

LOCATION
dès Fr. 18.– toutes les marques, tous les prix !

Lausanne, avenue Vinet 37-39 - Tél. 24 24 36

Camp de ski

Ecole des neiges

Les Rasses 1200 m.

Chalet libre (37 lits) du 27 janvier au 8 février.
Ecrire : Association colonie de vacances, La Neuveville.
Tél. (038) 7 91 38

Pianos - Télévision
Disques - Radios

Le plus beau choix

EXPERTS

SAUTIER & JAEGER
FUSTERIE, 12, GENÈVE

Aberegg-Steiner & Cie S.A.
Fliederweg 10, Berne 14
La maison de confiance pour la confection de vos
CLICHÉS
Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos

AURORE
Ecole d'institutrices de jardinières d'enfants
fondée en 1926
Jardin d'enfants 3 à 5 ans
Classes préparatoires 6 à 10 ans

Allie la pratique à la théorie
Dir. : Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole Normale, diplômées Université
LAUSANNE
rue Aurore 1
Tél. 23 83 77

CORRESPONDANCE COMMERCIALE ANGLAISE,

par Paul Knecht et Pierre Piguet, Payot-Lausanne (Manuels d'enseignement commercial) 16 × 22 cm, 176 pages, Fr. 7.50.

Ce manuel est conçu à l'intention des étudiants qui se destinent à une carrière commerciale. Mais le plan suivi par les auteurs en fait également un instrument utile aux employés déjà engagés dans la pratique. Leur intention est de permettre la rédaction et la traduction correctes des textes qui accompagnent nécessairement les transactions commerciales. Ce sont les termes courants employés dans les diverses branches du commerce que leur ouvrage entend apprendre à manier.

Il le fait en présentant « les parties de la lettre commerciale anglaise type » — mise en page et adresse — et insiste sur le vocabulaire spécifique à chaque genre de commerce, sur les locutions particulières, les verbes forts (communs) et sur la maîtrise nécessaire des « expressions de temps et du lien logique ».

Un lexique renferme tous les mots contenus dans les lettres (avec un numéro de rappel). Des thèmes et deux exercices terminent chaque chapitre. En outre, l'ouvrage contient une liste des abréviations usuelles et un choix de formules pouvant servir à la rédaction d'offres de services.

Dans leur préface, les auteurs indiquent la « démarche dialectique » qu'il convient de suivre afin de rendre profitable ce cours certainement conçu pour la plus grande commodité de ceux auxquels il s'adresse.

A. C.

Nouveau !

Châteaux suisses

Cet ouvrage, d'une extraordinaire beauté, ne se contente pas de présenter de vénérables monuments dans leur contexte historique : il apporte encore une foule de renseignements précis et concis sur l'origine des châteaux, l'évolution de leur construction au cours des siècles, les styles et les particularités qui les distinguent.

Œuvre du grand spécialiste Ric Berger, « Châteaux Suisses » enthousiasmera chacun, aussi bien par ses 48 grandes photos en couleurs (12,5 × 17,5 cm) que par ses 100 dessins dans le texte, alertes croquis constituant une source précieuse de renseignements.

Voici la liste des livres disponibles :

Titres	Total des points nécessaires *	Prix du livre sans images
Nos oiseaux	400	Fr. 6.—
La Suisse vue d'avion	400	Fr. 5.50**
Contes I	300	Fr. 5.50
L'Ile au Trésor	400	Fr. 5.50
La Marche du Temps II	400	Fr. 5.50
Les Grands Explorateurs	400	Fr. 5.50
Nos fleurs	400	Fr. 5.50
Nos Champignons	400	Fr. 5.50
Les Grands Peintres	400	Fr. 5.50
La Suisse en Fleurs	400	Fr. 5.50
Contes II	300	Fr. 5.50
La Suisse en Images	400	Fr. 5.50
Fleurs de nos Jardins	400	Fr. 5.50
Parures et Bijoux dans le Monde	400	Fr. 5.50
Châteaux Suisses	400	Fr. 5.50
Fraternelle Amazonie	400	Fr. 5.50

*** IMPORTANT ! Toutes les planches en couleurs sont remises gratuitement en échange de points AVANTI (ou points Adula, Schnyder et Juwo, également valables comme points AVANTI).**

**** ATTENTION ! Tous les volumes à Fr. 5.50 seront vendus Fr. 6.— dès le 1er janvier 1964. Profitez de les acquérir maintenant à l'ancien prix valable jusqu'à la fin de l'année !**

Si vous commandez un ou plusieurs volumes, veuillez utiliser le coupon ci-dessous qui vous donne droit à 40 points gratuits par ouvrage. (A découper, coller sur carte postale et envoyer à AVANTI CLUB, Neuchâtel 3.)

COUPON

Je commande le(s) livre(s) suivant(s) :

.....

.....

et verse la somme de Fr. ..... au CCP d'AVANTI CLUB, Neuchâtel, IV. 4069.

Nom et prénom : .....

Adresse : ..... Ed. 63

Nationale Suisse
Berne

J. A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX